



RAPPORT D'EVALUATION

**PROJET D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN NATIONAL
MULTISECTORIEL DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA**

REPUBLIQUE RWANDAISE

NB : Ce document contient des addenda ou des errata en annexe.

TABLE DES MATIERES

Page

<u>FICHE D'INFORMATION, MONNAIE ET MESURES, LISTE DES TABLEAUX, LISTE DES ANNEXES, LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS, DONNEES DE BASE, MATRICE DE PROJET, RESUME ANALYTIQUE</u>		i-ix
1.	<u>ORIGINE ET HISTORIQUE DU PROJET</u>	1
2.	<u>PROBLEMATIQUE DU VIH/SIDA AU RWANDA</u>	1
2.1	Situation du VIH/SIDA	1
2.2	Impact socio-économique du VIH/SIDA	2
2.3	Réponse nationale	3
2.4	Plan National Multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA (PNM)	5
3.	<u>CADRE INSTITUTIONNEL D'EXECUTION DU PNM</u>	6
3.1	Commission Nationale de Lutte contre le VIH/SIDA	6
3.2	Comités sectoriels	7
3.3	Forum des ONG	8
3.4	Comités de Développement Communautaire de District	8
3.5	Intervention des autres partenaires	9
3.6	Contraintes	10
4.	<u>LE PROJET</u>	11
4.1	Concept et justification	11
4.2	Bénéficiaires et zone du projet	12
4.3	Contexte stratégique	12
4.4	Objectif du projet	13
4.5	Description du projet	13
4.6	Impact environnemental	17
4.7	Impact social	17
4.8	Coûts du projet	18
4.9	Sources de financement et Calendrier des dépenses	19
5.	<u>EXECUTION DU PROJET</u>	20
5.1	Agence d'exécution	20
5.2	Organisation et gestion	20
5.3	Plan d'exécution et calendrier de dépenses	21
5.4	Mécanismes de passation des marchés	22
5.5	Dispositions relatives aux décaissements	24
5.6	Suivi et évaluation	24
5.7	Rapports financiers et audit	25
5.8	Coordination de l'aide	25
6.	<u>PERENNITE ET RISQUES DU PROJET</u>	25
6.1	Coûts récurrents	25
6.2	Pérennité du projet	26
6.3	Hypothèses de base et risques liés au projet	26

7.	<u>BENEFICES ET JUSTIFICATION TECHNIQUE</u>	27
7.1	Bénéfices du projet	27
7.2	Justification technique	27
8.	<u>CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS</u>	27
8.1	Conclusion	27
8.2	Recommandations et conditions	28

Le présent rapport a été élaboré par Mme N. LAMBION, Analyste en santé (OCSD.3) et deux consultants, suite à une mission au Rwanda en juin 2002. Les demandes de renseignements doivent être adressées à M. N. SAFIR, Chef de division, OCSD.3 (Poste 4155).

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT**01 BP 1387, ABIDJAN 01****Tel : (225) 20 20 44 44****Fax : (225) 20 21 77 53****Télex : 23717****FICHE D'INFORMATION SUR LE PROJET****Date : juillet 2002**

Les informations fournies ci-après sont destinées à orienter les fournisseurs, consultants potentiels et toute personne intéressée par la passation de marchés pour l'acquisition de travaux, de biens et services dans le cadre de projets approuvés par le Conseil d'administration du Groupe de la Banque. Pour des informations et des conseils plus détaillés, s'adresser à l'Agence d'exécution de l'Emprunteur.

1. PAYS : République rwandaise
2. INTITULE DU PROJET : Appui à la mise en œuvre du Plan National Multisectoriel de lutte contre le SIDA
3. SITUATION GEOGRAPHIQUE : Ensemble du pays
4. BENEFICIAIRE : La population du pays et particulièrement celle des provinces de Kigali rural, Ruhengeri, Gisenyi, Gikongoro, Umutara et Cyangugu
5. AGENCE D'EXECUTION : Secrétariat Exécutif de la CNLS,
BP 7162 Kigali, Rwanda
Tél./Fax : 00 250 583 325
Email : cnls@rwanda1.com
6. DESCRIPTION DU PROJET

Le projet renforcera les capacités de planification et de coordination de la Commission Nationale de Lutte contre le VIH/SIDA, des comités sectoriels et des associations et ONG impliquées dans cette lutte. Il appuiera également l'exécution d'initiatives communautaires.

Il nécessitera les catégories de dépenses suivantes :

- A) Biens
- B) Services
- C) Fonctionnement

7. **COUT TOTAL** : 2 095 357 UC
- i) Devises étrangères : 607 383 UC
- ii) Monnaie locale : 1 487 974 UC
8. **FINANCEMENT DU GROUPE DE LA BANQUE**
- Subvention FAT : 1 993 158 UC
9. **AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT :**
- Gouvernement : 102 199 UC
10. **DATE D'APPROBATION** : Septembre 2002
11. **DATE DE DEMARRAGE ESTIMEE ET DUREE** : Janvier 2003 – 48 mois
12. **ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES :**
- Consultation des fournisseurs à l'échelon national : groupes électrogènes, équipement informatique et de bureau, matériel IEC, et fournitures
Convention avec UNIPAC : véhicules, motos et kits de médicaments
Etablissement de listes restreintes : consultants pour l'assistance technique et les études, les formations locales et l'audit.
13. **SERVICES DE CONSULTANTS NECESSAIRES :**
- Des consultants seront nécessaires dans le cadre de l'assistance technique, des études sur les domaines prioritaires liés au VIH/SIDA, des formations locales et de l'audit du projet.

EQUIVALENCES MONETAIRES**(Juin 2002)**

Monnaie nationale	=	Franc rwandais (FRW)
1 UC	=	573,33 FRW
1 UC	=	1,29 USD

POIDS ET MESURES

1 kilomètre (km)	=	0,62 miles
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 hectare	=	2,47 acres
1 pouce	=	2,54 centimètres

EXERCICE FINANCIER DE L'ETATDu 1^{er} juillet au 30 juin**LISTE DES TABLEAUX**

	Page
3.1 Interventions des partenaires	9
4.1 Coûts du projet par composante	18
4.2 Coûts du projet par catégorie de dépense	18
4.3 Coût du projet par sources de financement	18
4.4 Plan de financement par composantes	19
4.5 Plan de financement par catégorie de dépense	19
5.1 Calendrier des activités	20
5.2 Calendrier des dépenses par composante	21
5.3 Calendrier des dépenses par catégorie	21
5.4 Calendrier des dépenses par sources de financement	21
5.5 Dispositions relatives à l'acquisition des biens et services	22

LISTE DES ANNEXES

- I. Carte du Rwanda
- II. Structures nationales de coordination de lutte contre le VIH/SIDA
- III. Coûts détaillés du projet
- IV. Chronogramme d'exécution du projet
- V. Liste provisoire des biens et services
- VI. TDR des responsables de l'exécution du projet

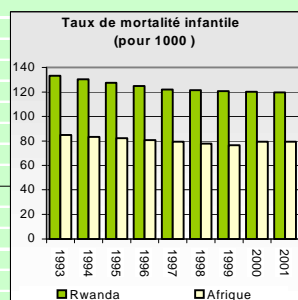
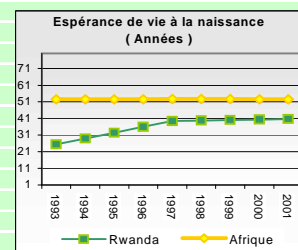
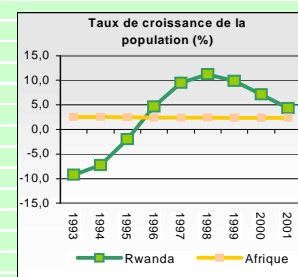
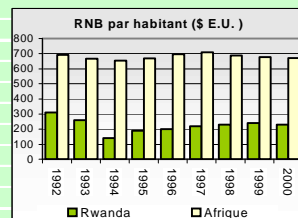
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AVEGA	Association des veuves du génocide
BAD	Banque africaine de Développement
BSS	Surveillance Behaviour Survey
	Enquêtes de surveillance de comportement
CNLS	Commission Nationale de Lutte contre le SIDA
CPLS	Commission Provinciale de Lutte contre le SIDA
CDLS	Commission de District de Lutte contre le SIDA
CDC	Comité de Développement Communautaire
CNJ	Comité National de la Jeunesse
CNF	Comité National des Femmes
CRIS	Centre Rwandais d'Information sur le SIDA
DSP	Document de Stratégie par Pays
FAD	Fonds africain de Développement
FAT	Fonds d'Assistance Technique
FOJAS	Forum des Jeunes Anti SIDA
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
IEC	Information, Education, Communication
IST	Infections sexuellement transmissibles
MAP	Multicountry Aids Project
MS	Ministère de la santé
MINEDUC	Ministère de l'Education
ONG	Organisation non-gouvernementale
OMS	Organisation mondiale de la santé
PACFA	Protection And Care of Families Against AIDS
	Protection et soins des familles contre le SIDA
PNLS	Programme National de Lutte contre le VIH/SIDA
PNM	Plan National Multisectoriel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PVVIH	Personne vivant avec le VIH/SIDA
SIDA	Syndrome d'immuno-déficience acquise
SWAA	Society of Women Against AIDS in Africa
	Société des Femmes contre le SIDA en Afrique
SSP	Soins de santé primaire
TRAC	Treatment and Reserach Center on AIDS
	Centre de traitement et de recherche sur le VIH/SIDA
UC	Unité de compte
UNGASS	Assemblées Générales des Nations Unies, Session spéciale sur le SIDA
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international
VIH	Virus d'immunodéficience humaine

Rwanda

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS

	Année	Rwanda	Afrique	Pays en développement	Pays développés
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)		26	30 061	80 976	54 658
Population totale (millions)	2001	7,9	811,6	4 940,3	1 193,9
Population urbaine (% of Total)	2001	6,3	38,0	40,4	76,0
Densité de la population (au Km ²)	2001	301,8	27,0	61,0	21,9
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2000	230	671	1 250	25 890
Participation de la Population Active - Total (%)	2000	54,3	43,1
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2000	52,2	33,8
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	1999	0,391	0,476	0,634	0,916
Indice de développement humain (rang sur 174 pays)	1999	152	n.a.	n.a.	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	1984	35,7	45,0	32,2	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2001	4,4	2,4	1,5	0,2
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2001	4,6	4,1	2,9	0,5
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2001	44,1	42,4	32,4	18,0
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2001	2,7	3,3	5,1	14,3
Taux de dépendance (%)	2001	87,6	85,5	61,1	48,3
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2001	84,0	73,9	103,3	94,7
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2001	23,7	23,6	26,9	25,4
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2001	40,6	52,5	64,5	75,7
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2001	41,4	53,5	66,3	79,3
Taux brut de natalité (pour 1000)	2001	42,2	37,3	23,4	10,9
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2001	20,8	14,0	8,4	10,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2001	119,6	79,6	57,6	8,9
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2001	200,9	116,3	79,8	10,2
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2000	810	641	491	13
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2001	5,9	5,1	2,8	1,6
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	1996	13,7	...	56,0	70,0
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	1993	5	37	78	287
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	1989	12	106	98	782
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	1998	31	38	58	99
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2000	41	60	72	100
Accès aux services de santé (% de la population)	1999	80	62	80	100
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2000	8	60	44	100
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2002	11,5	9,0
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2000	80	105	157	24
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2000	81	63	82	93
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2000	57	58	79	90
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	1999	29	26	31	...
Apport journalier en calorie par habitant	1999	2 011	2 408	2 663	3 380
Dépenses publiques de santé par habitant (en % du PIB)	1998	2,0	3,3	1,8	6,3
Indicateurs d'Éducation					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	1996	95,0	80,7	100,7	102,3
Primaire - Filles	1996	92,3	73,4	94,5	101,9
Secondaire - Total	1996	13,2	29,3	50,9	99,5
Secondaire - Filles	1996	11,5	25,7	45,8	100,8
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	1992	47,5	40,9	51,0	82,0
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2001	32,0	37,7	26,6	1,2
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2001	25,5	29,7	19,0	0,8
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2001	38,3	46,8	34,2	1,6
Dépenses d'éducation en % du PIB	1998	2,5	3,5	3,9	5,9
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables en % de la superficie totale	1999	35,1	6,0	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	1995	0,2	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	1990	9,0	4,0
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	1997	...	1,1	2,1	12,5



Source : Compilé par la Division Statistique à partir des Bases de Données de la BAD; UNISIDA; Live Database de la Banque Mondiale et la Division Population des Nations Unies.

Notes: n.a. Non Applicable

... Donnée Non Disponible

MATRICE DU PROJET

Appui à la mise en œuvre en œuvre du PNM de lutte contre le SIDA

Description narrative	Indicateurs Vérifiables (IV)	Moyens de vérification (Mdv)	Hypothèses importantes
1. Objectif sectoriel Améliorer l'état de santé de la population en réduisant l'incidence du VIH/SIDA	Stabilisation à 13% du taux de prévalence du VIH/SIDA de 2002 à 2006	1.1 Statistiques nationales 1.2 Surveillance sentinelle 1.3 Enquête épidémiologique	
2. Objectif du projet Renforcer les capacités institutionnelles des structures de coordination et de mise en œuvre du PNM	1. Programmes annuels d'activités élaborés au plus tard fin janvier 2. Plans d'actions sectoriels finalisés au plus tard fin 2003 3. Outils de gestion et bases de données disponibles à la CNLS et au Forum des ONG en 2004 4. 6 CPLS fonctionnelles dès mi-2003 5. Réunions de coordination et missions de supervisions exécutées selon le calendrier prévu 6. Etudes réalisées dans les domaines prioritaires du VIH/SIDA	1.1 Rapports d'activités des CNLS/CPLS et du Forum 1.2 Idem 1.3 Idem 1.4 Idem 1.5 Rapports d'activités des CNLS/CPLS, des associations et ONG, et du Forum 1.6 Rapports d'études	1.1.1 Maintien du plaidoyer par les Autorités dans la lutte contre le VIH/SIDA 1.1.2 Maintien de l'assistance des bailleurs de fonds au PNM 1.1.3 Décaissement dans les délais et bonne planification.
3. Résultats 3.1 Capacités de planification et de coordination de la CNLS et des comités sectoriels nationaux renforcées ;	3.1.1 2 experts (Développement communautaire et gestion base de données) recrutés 3.1.2 105 personnes, membres des CNLS, CPLS, CNF, CNJ, MINEDUC et FOJAS, formées en planification et gestion des activités de lutte contre le VIH 3.1.3 100 personnes du CNF formées en techniques IEC, CCC et marketing 3.1.4 36 femmes des Unités de CDVC formées en conseil-dépistage 3.1.5 Une étude sur l'impact socio-économique du VIH réalisée 3.1.6 3 analyses situationnelles réalisées (agriculture, fonction publique et santé) 3.1.7 Revue à mi-parcours du PMN réalisée 3.1.8 Réunions de coordination et missions de supervision assurées par la CNLS et les CPLS 3.1.9 Missions de supervision des CNF et CNJ assurées au niveau provincial et district 3.1.10 Voyages d'études réalisés par la CNLS/CPLS 3.1.11 2 véhicules, équipement informatique et de bureau, et matériel IEC acquis pour la CNLS ; 3.1.12 18 motos, équipement informatique et de bureau, et matériel IEC acquis pour les CNJ, CNF et les FOJAS	3.1.1 Rapports d'activités trimestriels de la CNLS et des CPLS 3.1.2 Rapports d'activités des CNJ, CNF et MINEDUC 3.1.3 Rapports de missions de supervision 3.1.4 Revue à mi-parcours 3.1.5 PCR	3.1.1 Le Gouvernement met à la disposition de la CNLS un budget adéquat ; 3.1.2 Le Gouvernement recrute une personne permanente pour chacune des CPLS du projet 3.1.3 La communauté des bailleurs de fonds soutient le PMN

<p>3.2 Capacités de planification, de coordination et d'exécution des ONG et associations communautaires renforcées</p>	<p>3.2.1 1 expert en développement institutionnel recruté pour le Forum des ONG, pour 12 mois 3.2.2 250 personnes des associations et ONG formées en planification et gestion 3.2.3 1.000 membres des clubs anti-sida formés pour l'intégration des aspects VIH/SIDA dans leurs activités 3.2.4 500 accoucheuses traditionnelles formées en techniques de prise en charge et équipées en kits de médicaments 3.2.5 une étude pilote de réponse élargie au problème du VIH/SIDA réalisée dans un district 3.2.6 Guides de pairs éducateurs élaborés pour les femmes ; les jeunes et les routiers 3.2.7 50 formateurs en éducation des pairs formés 3.2.8 500 pairs éducateurs formés et équipés en kit de médicaments 3.2.9 50 microprojets d'ONG et associations financés 3.2.10 1 véhicule, équipement informatique et de bureau, et matériel IEC acquis pour les activités de coordination du Forum des ONG 3.2.11 missions de supervision assurées au niveau provinces et districts par le Forum des ONG 3.2.12 Voyages d'études réalisés</p>	<p>3.2.1 Rapports d'activités trimestriels de la CNLS et des CPLS 3.2.2 Rapports d'activités du Forum des ONG 3.2.3 Rapports de missions de supervision 3.2.4 Revue à mi-parcours 3.2.5 PCR</p>																	
<p>4. Activités</p> <p>4.1 Acquisition d'équipements 4.2 Recrutement de l'assistance technique 4.3 Organisation d'ateliers de formation 4.4 Etudes d'impact du VIH/SIDA 4.5 Etude pilote d'un district</p>	<p>Coût/ressources du projet</p> <p>4.1 Coût estimatif du projet 2.095 357 UC</p> <p>4.2 Source de financement (en milliers d'UC)</p> <table border="1" data-bbox="472 1308 807 1438"> <thead> <tr> <th>Source</th> <th>D.E</th> <th>M.L.</th> <th>Total</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>FAT</td> <td>0,607</td> <td>1,385</td> <td>1,993</td> </tr> <tr> <td>Gouv't</td> <td>0</td> <td>0,102</td> <td>0,102</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>0,607</td> <td>1,487</td> <td>2,095</td> </tr> </tbody> </table>	Source	D.E	M.L.	Total	FAT	0,607	1,385	1,993	Gouv't	0	0,102	0,102	Total	0,607	1,487	2,095	<p>4.1 Accord de subvention signé et mis en vigueur 4.2 Rapports trimestriels d'activités 4.3 Contribution du Gouvernement au projet prévue dans le budget 4.4 Rapports de supervision</p>	<p>4.1 Conditions pour l'entrée en vigueur et le 1^{er} décaissement de la subvention respectées dans le délai. 4.2 Exécution du projet dans les délais 4.3 Aucune augmentation significative du taux d'inflation sur la période d'exécution.</p>
Source	D.E	M.L.	Total																
FAT	0,607	1,385	1,993																
Gouv't	0	0,102	0,102																
Total	0,607	1,487	2,095																

RESUME ANALYTIQUE

1. Historique du projet

La situation du VIH/SIDA au Rwanda, pays sortant à peine de la phase post-conflit et génocide, est l'une des plus désastreuses dans la région et au monde. En effet, selon les dernières enquêtes nationales, la séroprévalence dans la population générale serait de 13%. Les Autorités ont pris conscience de la gravité de la situation et ont entrepris une profonde restructuration des programmes nationaux de lutte qui organise les actions selon une approche décentralisée et multisectorielle. Une Commission Nationale de Lutte contre le SIDA a été mise en place pour coordonner toutes les activités. Depuis l'année 2000, le Gouvernement et la Banque ont étudié la possibilité d'une assistance à la réponse nationale face à l'épidémie. Une première mission d'identification s'est déroulée au Rwanda en mai 2001. Puis les discussions ont par la suite abouti à la décision de prélever sur le reliquat des ressources du FAT VIII, un montant de 2 millions d'UC en faveur d'un projet d'appui institutionnel à la mise en oeuvre du Plan National Multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA. C'est ainsi que le Gouvernement a soumis à la Banque une demande d'aide à cet effet et qu'une mission d'évaluation s'est rendue au Rwanda en juin 2002.

2. Objectif du projet

L'objectif du projet proposé est de renforcer les capacités institutionnelles des structures de coordination et de mise en oeuvre du Plan National Multisectoriel, à savoir, la Commission Nationale de Lutte contre le VIH/SIDA, les Comités Nationaux sectoriels, les ONG, associations à base communautaire et confessions religieuses. La réalisation de cet objectif contribuera aux efforts menés par le Gouvernement en vue d'améliorer l'état de santé de la population et de ralentir la propagation de l'épidémie du VIH/SIDA. Cet appui permettra également d'améliorer les capacités nationales d'exécution et de coordination de toutes les interventions des autres partenaires impliqués dans la lutte contre le VIH/SIDA

3. Description succincte du projet

Pour atteindre cet objectif, le projet comprend trois composantes : i) le renforcement des structures nationales de coordination de la lutte contre le VIH/SIDA ii) l'appui aux ONG et associations communautaires impliquées dans la lutte contre le VIH/SIDA et iii) l'appui à l'exécution du projet. Les activités du projet comprennent de l'assistance technique, de la formation, des études d'impact, la fourniture d'équipements et de logistique et des frais de fonctionnement.

4. Coût du projet

Le coût total du projet hors taxes et hors douane est évalué à 2 095 357 UC, dont 607 383 UC en devises, soit 29% et 1 487 974 UC en monnaie locale, soit 71% du coût total du projet.

5. Sources de financement

Le projet sera financé conjointement par le FAT et le Gouvernement rwandais. Le montant total de la contribution du FAT qui est de 1 993 158 d'UC, représente 95 % du coût total du projet et couvre 100% des coûts en devises (607 383 UC) et 93 % des coûts en monnaie locale. Ces ressources serviront à financer une partie de toutes les composantes du projet. La participation du Gouvernement, d'un montant de 102 199 UC, représente 5% du coût total du projet et 7% du total des coûts en monnaie locale.

6. Exécution du projet

L'exécution du Projet sera placée sous la responsabilité de la Commission Nationale de Lutte contre le Sida, rattachée à la Présidence de la République. C'est le Secrétaire Exécutif de la CNLS qui sera le chef de projet. Cependant, la CNLS n'étant pas un organe d'exécution d'activités, cette dernière bénéficiera de l'assistance technique du bureau national du PNUD pour l'exécution et le suivi de tous les aspects financiers et comptables ainsi que pour les acquisitions des biens et services.

7. Conclusions et recommandations

Le projet envisagé répond aux préoccupations des Autorités rwandaises d'appuyer la mise en œuvre du Plan National Multisectoriel (2002-2006) et d'améliorer les capacités de coordination et de suivi des activités de lutte contre le VIH/SIDA. Le Plan National Multisectoriel de Lutte contre le VIH/SIDA (2002-2006), organise la lutte selon une approche multisectorielle, décentralisée, pluridisciplinaire et communautaire. Il a pour objectif global l'amélioration de l'état sanitaire et social des populations. Le projet d'appui institutionnel à la mise en œuvre de ce plan contribue à l'atteinte de cet objectif par le renforcement des capacités de coordination de la CNLS aux niveaux central et décentralisé, le renforcement des capacités d'intervention des comités nationaux sectoriels tels que ceux du Ministère de l'Education, du Conseil National de la Jeunesse et du Conseil National des Femmes, et le renforcement des capacités des ONG, associations à base communautaire et confessions religieuses. Le projet permettra également d'améliorer l'efficacité de l'appui des autres bailleurs de fonds dans la lutte contre cette pandémie.

Il est recommandé d'accorder à la République rwandaise un don FAT d'un montant maximum de 2 millions d'Unités de Compte aux fins de l'exécution du projet décrit dans le présent rapport, sous réserve de la satisfaction des conditions spécifiées dans l'accord de prêt.

1. ORIGINE ET HISTORIQUE DU PROJET

1.1 La situation du VIH/SIDA au Rwanda est l'une des plus désastreuses dans la région et au monde. Le pays, qui sort à peine de la phase post-conflit et génocide, ne pourra atteindre ses objectifs de développement durable sans que des efforts importants ne soient déployés pour arrêter la propagation de l'épidémie du VIH/SIDA. Les Autorités ont pris conscience de ce défi et ont entrepris une profonde restructuration des programmes nationaux de lutte, en mettant un accent particulier sur les actions décentralisées et multisectorielles et en renforçant les actions de coordination à tous les niveaux. C'est ainsi qu'une Commission nationale de Lutte (CNLS) a été créée et qu'un Plan National Multisectoriel (PNM) de lutte contre le SIDA pour la période 2002-2006 a été élaboré.

1.2 Vu l'ampleur et l'impact de l'épidémie du VIH/SIDA au Rwanda, le Gouvernement et la Banque ont étudié depuis l'année 2000, la possibilité d'une assistance à la réponse nationale face à l'épidémie. Une première mission d'identification s'est déroulée au Rwanda en mai 2001. Etant donné les efforts déployés par les Autorités pour la mise en place de structures de coordination nationales et la priorité accordée au VIH par la Banque, il a été décidé de prélever sur le reliquat des ressources du FAT VIII, un montant de 2 millions d'UC en faveur d'un projet d'appui institutionnel au Plan National Multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA. C'est ainsi que le Gouvernement a soumis à la Banque une demande d'aide à cet effet et qu'une mission d'évaluation s'est rendue au Rwanda en juin 2002. Cette intervention est conforme au DSP 1999-2001 qui prévoit des activités de renforcement des capacités institutionnelles, et aux directives en matière de prêt, relatives au FAD VIII.

1.3 L'objectif du projet proposé est de renforcer les capacités institutionnelles des structures de coordination et de mise en œuvre du Plan National Multisectoriel, à savoir, la Commission Nationale de Lutte contre le VIH/SIDA, les Comités Nationaux sectoriels, les ONG, associations à base communautaire et confessions religieuses. La réalisation de cet objectif contribuera aux efforts menés par le Gouvernement en vue d'améliorer l'état de santé de la population et de ralentir la propagation de l'épidémie du VIH/SIDA. Cet appui permettra également d'améliorer les capacités nationales d'exécution et de coordination de toutes les interventions des autres partenaires impliqués dans la lutte contre le VIH/SIDA.

2. PROBLEMATIQUE DU VIH/SIDA AU RWANDA

2.1 La situation du VIH/SIDA

2.1.1 L'épidémie du VIH/SIDA est très préoccupante au Rwanda. L'espérance de vie qui était de 53,7 ans en 1991 est en train de passer sous la barre des 40 ans à cause de ce fléau. Selon les données épidémiologiques nationales les plus récentes, la séroprévalence dans la population générale serait de 13%. Ces chiffres ne représentent que la partie visible de l'épidémie car la notification des cas dans les services de santé est globalement défailante. A titre illustratif, le nombre cumulatif de cas de SIDA, de 1986 à 1991 est estimé à 70.000, or seulement 7.875 cas ont été effectivement notifiés. Cette épidémie vient s'ajouter à une situation sanitaire déjà précaire comme en témoigne les indicateurs suivants : plus d'un nouveau-né sur 10 n'atteint pas l'âge d'1 an (119/1000) ; sur 1.000 enfants qui naissent, 200 décèdent avant 5 ans et on compte 810 décès de femmes pour 100.000 naissances vivantes.

2.1.2. Les premiers cas de SIDA ont été signalés au Rwanda en 1983. Parmi les 8 millions d'habitants que compte le pays, la population la plus touchée concerne la tranche d'âge de 15 à 25 ans et celle, productive, de 26-49 ans. Dans ces tranches d'âges, les femmes sont les plus exposées. Au lendemain de la grande crise de 1994-1996, la volonté d'avoir un enfant a poussé les femmes non mariées à courir le risque de rapports sexuels non protégés. Selon l'Association des Veuves du Génocide (AVEGA), 70% des 1.125 veuves violées sont infectées par le VIH/SIDA. D'après les données publiées dans le dernier rapport mondial sur l'épidémie (ONUSIDA, juin 2002), 500.000 personnes vivent avec le VIH/SIDA au Rwanda, dont 430.000 adultes âgés de 15 à 49 ans, parmi lesquels on retrouve 250.000 femmes, soit 58%. Selon ce même rapport, le taux de séroprévalence des femmes fréquentant les consultations prénatales (CPN), s'élève à 23% en zone urbaine et à 7% en zone rurale. Les déterminants biologiques de l'épidémie sont l'âge (surtout les jeunes de 15 à 25 ans) et le sexe, avec une vulnérabilité plus marquée pour les femmes.

2.1.3. Les enquêtes de surveillance de comportement *Behaviour Surveillance Survey/FHI-IMPACT* (BSS 2000) confirment que la faiblesse de prise de conscience de la réalité du SIDA, les rapports sexuels non protégés, les partenaires sexuels multiples et la persistance d'autres comportements à risques sont à la base de la propagation de l'épidémie. A titre illustratif, 76,5% des jeunes adultes de 15 à 24 ans ignorent qu'une personne apparemment saine peut être infectée par le VIH/SIDA. Seulement 47% des routiers ont déclaré avoir toujours utilisé un condom lors des rapports sexuels occasionnels avec des prostituées pendant les 12 derniers mois ayant précédé l'enquête. Parmi les prostituées, 72% ont déclaré n'avoir jamais utilisé de condom avec leurs partenaires sexuels non payants, et seulement 58% d'entre elles ont chaque fois utilisé le condom lors des rapports sexuels avec des partenaires payants. Les déterminants environnementaux sont essentiellement la pauvreté de la grande majorité de la population rwandaise (60%), l'existence de certaines croyances culturelles néfastes (lévirat, rapports sexuels avec les veuves pour les purifier), les réticences religieuses sur le préservatif, les migrations et déplacements de populations ainsi que le nombre élevé de prisonniers (13 000 des 100 000 prisonniers seraient séropositifs). Toutes les données disponibles confirment la même tendance : l'épidémie s'étend en milieu rural tandis que l'on observe une stabilisation, voire un infléchissement en milieu urbain. La séroprévalence est passée de 1,3% à 10,8%, en milieu rural de 1986 à 1997.

2.2 L'impact socio-économique du VIH/SIDA

2.2.1. La guerre et le génocide de 1994 ont aggravé une situation socio-économique déjà précaire. En effet, les femmes chefs de ménages représentent 60 à 70% de la population adulte et 34% de tous les ménages. 60% de ces femmes seules, responsables de familles monoparentales, sont sans revenus. Il y aurait 400 000 orphelins au Rwanda et 60 000 d'entre eux sont des enfants chefs de ménages, dont les trois quarts sont des filles. Rien que dans la ville de Kigali, plus de 3000 enfants vivent dans la rue.

2.2.2. Dans un tel contexte, l'impact socio-économique du VIH/SIDA ne fait qu'empirer un tableau déjà sombre en ce sens que les facteurs de vulnérabilité décrits plus haut font le lit de la propagation de l'épidémie. Cette situation est durement ressentie par de nombreuses familles pour lesquelles une étude (*Paying for health services : lessons from national health accounts and community based health insurance in Rwanda*) a montré que seulement 28% des ménages avec un malade du SIDA avaient été capables de payer les soins de santé, les autres avaient été

contraints à recourir aux emprunts ou à la vente de leurs biens. L'espérance de vie, qui était de 53,7 ans en 1991 est tombée à 49 ans en 2001 et on estime à 260.000 le nombre d'orphelins directs du SIDA, âgés de 0 à 14 ans, en vie fin 2001. La situation précaire de ces enfants hypothèque gravement leur éducation et les écartent très souvent de toute possibilité de scolarisation.

2.2.3. Sur le plan économique, le Rwanda est un pays agricole à 90% de sa population. Avec les groupes d'âge les plus atteints de 15-25 et 26-49 ans, la production agricole souffre des pertes de journées de travail, de pertes en vies humaines des adultes producteurs, de perte de la maîtrise en techniques agricoles avec la disparition des personnes expérimentées, de baisse de revenus pour les familles, et de désorganisation des mécanismes sociaux de solidarité.

2.2.4. L'épidémie du VIH/SIDA pèse lourdement sur le budget de l'état et limite ses possibilités d'investissement dans des secteurs clefs comme celui de l'éducation, fondement essentiel du développement. En effet, la disparition d'une grande partie des enseignants du fait du génocide, de la guerre et du SIDA limite davantage les chances de scolarisation des enfants rwandais en général, et des nombreux orphelins en particulier. Dans le secteur de la santé, l'impact de la pandémie se manifeste par une augmentation des allocations budgétaires en faveur de la lutte contre le SIDA au détriment des autres domaines. En effet, l'étude *Paying for health services* citée plus haut révèle que 10 millions de dollars US ont été dépensés pour financer les activités de lutte contre le SIDA en 1998, ce qui représente 1/10 de la totalité des crédits alloués à l'ensemble du secteur de la santé, réduisant d'autant les possibilités de financement d'amélioration de la qualité et l'accessibilité des soins.

2.3 La réponse nationale

La Présidence de la République

2.3.1. La volonté d'agir est manifeste au niveau des Autorités nationales jusqu'au plus haut niveau de la Présidence de la République, et l'initiative récente du Gouvernement de restructurer les institutions de lutte est tout à fait favorable à une meilleure prise en charge multisectorielle du fléau. Un plan stratégique vient d'être défini pour les 5 ans à venir (2002-2006), ce qui doit permettre au Gouvernement de mieux définir ses choix opérationnels et de garantir une bonne coordination des différents partenaires. L'engagement au plus haut niveau de l'état se manifeste également par la création, au niveau de la Présidence de la République, du projet PACFA (Protection And Care of Families Against AIDS) et de la Direction Générale de la Santé et des Affaires Sociales. Le PACFA, rattaché au Bureau de la Première Dame, mène essentiellement des activités de plaidoyer et de mobilisation sociale tandis que la Direction Générale de la Santé et des Affaires Sociales apporte un appui technique aux ONG et associations et aux directions de la CNLS, notamment à la Direction chargée du Monitoring et de l'Evaluation.

Le secteur de la santé

2.3.2. Dans le processus de réorganisation de la lutte contre le VIH/SIDA, le Gouvernement a créé en mars 2001, au sein du Ministère de la Santé, le *Treatment and Research on AIDS Center* (TRAC), qui remplace le Programme National de Lutte contre le VIH/SIDA. Son mandat est de promouvoir, piloter et coordonner les interventions du secteur de la santé : dépistage volontaire,

prise en charge des IST, prise en charge des personnes infectées et affectées, prévention de la transmission mère-enfant, surveillance épidémiologique et recherche biomédicale.

2.3.3. Depuis 1999, le traitement aux antirétroviraux a été introduit au Rwanda et des accords ont été passés entre certaines industries pharmaceutiques et le Gouvernement du Rwanda qui a obtenu des réductions de coûts de l'ordre de 80%. Ces traitements restent, malgré cette réduction des coûts, inaccessibles pour la majorité des personnes vivant avec le VIH/SIDA. Un programme pilote visant la réduction du risque de la transmission mère-enfant du VIH/SIDA est en place depuis avril 1999 et le Gouvernement a obtenu un accord de don pour une période de 5 ans avec le laboratoire Boehringer-Ingelheim, producteur de la Névirapine, médicament utilisé dans ce type de prévention. L'analyse des résultats de ce projet pilote a prouvé que cette méthode de prévention était non seulement efficace, mais aussi bien acceptée et suivie par les femmes. Le Ministère de la Santé prévoit la mise à échelle de ce type de prévention dans tous les districts de santé du pays.

2.3.4. Le dépistage-conseil volontaire du VIH s'avère une activité capitale non seulement dans le cadre de la prise en charge des personnes infectées, mais également du point de vue de la prévention, car elle permet une meilleure compréhension et connaissance de l'épidémie par les proches de la personne testée. En plus du Centre Rwandais d'Information sur le SIDA à Kigali (CRIS), 15 autres centres ont ouvert leurs portes dans certaines régions et la demande est croissante. Des programmes doivent être élaborés pour accroître le nombre de ces centres et les rendre accessibles dans chaque district sanitaire.

La réponse des ONG, des associations et des confessions religieuses

2.3.5. Les acteurs du secteur communautaire sont représentés par les démembrements du Conseil National des Jeunes (CNJ) et des Femmes (CNF) au niveau décentralisé, le milieu associatif, les ONG, les organisations religieuses ainsi que la société civile. Plus de 60 de ces structures participent, au niveau communautaire, à la lutte, par l'élaboration, l'exécution et l'évaluation de plans propres d'opérationnalisation du PNM dans leurs secteurs géographique, culturel et thématique respectifs, essentiellement dans le domaine de la sensibilisation.

2.3.6. Ces structures intervenant au niveau communautaire jouent un rôle important de formateurs et d'animateurs auprès des populations. En 1999, une conférence organisée par le Ministère de la Santé en collaboration avec l'ONG World Relief a réuni les principales confessions religieuses et donné une impulsion à leurs actions de sensibilisation. En effet, ces confessions religieuses sont très actives sur le terrain : messages lors des cultes religieux, prise en charge des malades par l'église catholique à travers CARITAS et un réseau de formations sanitaires. L'église protestante s'est particulièrement distinguée par son ouverture sur l'utilisation du condom et le dépistage avant le mariage.

2.3.7. Un Forum des ONG intervenant dans la lutte contre le SIDA a été mis en place début 2001 avec pour missions de coordonner et promouvoir les actions des ONG susceptibles de réduire l'impact du VIH/SIDA et de soutenir les personnes vivant avec le VIH/SIDA. Les tâches spécifiques de ce forum sont de : i) contribuer à la mobilisation des ressources ; ii) faciliter la concertation et l'échange d'informations des ONG oeuvrant dans la lutte contre le VIH/SIDA ; iii) contribuer au plaidoyer pour des interventions à la base et au niveau communautaire ; iv)

servir de réseau des ONG intervenant dans la lutte contre le VIH/SIDA ; v) établir une liaison avec d'autres forums poursuivant les mêmes objectifs dans la sous région et dans le monde ; vi) contribuer au renforcement des capacités des associations et ONG membres.

La réponse des autres secteurs

2.3.8. Le processus de réorganisation de la lutte contre le VIH/SIDA au Rwanda, contrairement à la pratique antérieure, implique d'autres secteurs de développement en plus de celui de la santé. L'exécution des activités dans ces différents secteurs se fait à travers les comités sectoriels des départements ministériels, des ONG, des associations à base communautaire et du secteur privé.

2.3.9. Au niveau du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture, les principales stratégies de lutte contre le VIH/SIDA sont : i) l'IEC axée sur des messages de prévention lors des camps de jeunes et des camps de solidarité, ii) l'approche de l'éducation par les pairs au sein des équipes sportives et au sein des troupes culturelles, iii) l'intégration de l'IEC/SIDA dans les curricula des centres de formation aux métiers, iv) le développement de stratégies communes avec le Conseil National de la Jeunesse et le Conseil National des Femmes.

2.3.10. Au niveau du Ministère de la Défense, trois stratégies principales sont appliquées, à savoir la prise en charge des IST, la promotion de l'utilisation du condom et l'éducation au changement de comportement. Plusieurs activités sont exécutées au sein des forces armées, notamment, l'élaboration de matériel IEC, les causeries sur le VIH/SIDA dans les camps militaires, l'utilisation des pairs éducateurs et la formation sur le VIH/SIDA à tous les niveaux de l'armée.

2.3.11. L'unité SIDA du Ministère de l'Education, dont la création remonte à 2001, a mis en oeuvre des programmes de formation dispensés aux concepteurs de programmes ainsi qu'aux enseignants et aux associations de parents d'élèves. L'intégration du SIDA dans les curricula de formation, notamment dans le cours de biologie a été réalisée en 1996. Des programmes de soutien existent également pour les personnes infectées et affectées du secteur de l'éducation. Dans les écoles secondaires, des clubs anti SIDA ont été mis en place et mènent la sensibilisation à travers des poèmes, des films vidéo et des représentations théâtrales. Une étude d'évaluation de l'impact du VIH/SIDA sur le secteur de l'éducation est en cours d'exécution.

2.4 Le Plan National Multisectoriel de Lutte contre le VIH/SIDA

2.4.1. Dès 1986, le Ministère de la Santé a mis en route un programme de mobilisation de la population avec la Croix-Rouge rwandaise. En 1987, en collaboration avec le Programme Mondial de lutte contre le SIDA de l'OMS, le PNLS développe le premier plan à moyen terme (1988-1992) ciblant la transfusion sanguine, la sensibilisation de la population et la surveillance épidémiologique. Ce plan a donné de bons résultats en matière de transfusion sanguine faisant passer de 13,5 à 2,8% la prévalence de l'infection du sang transfusé. Ce plan a également permis, par d'intenses activités de recherche, d'avoir une meilleure compréhension du profil épidémiologique et des facteurs de risque de l'infection par le virus du SIDA.

2.4.2. L'évaluation de ce premier plan a recommandé i) le renforcement du rôle de conception, de coordination, de suivi et d'évaluation du PNLS ; ii) le renforcement de la multisectorialité et de la décentralisation de la lutte contre le SIDA ; iii) le renforcement de la contribution du

Gouvernement dans le fonctionnement du PNL. Ce dernier fut donc restructuré pour impliquer d'autres départements publics, le secteur parapublic et le secteur privé. Le PNL, avec l'appui du PNUD et de l'OMS, ne réussit malheureusement pas à relever le défi de faire reculer l'impact socio-économique de l'épidémie durant la période du deuxième plan à moyen terme (1993-1997). En 1997, la lutte contre le SIDA fut mise au premier plan des priorités avec la mobilisation des autorités du pays, la création des conditions d'une grande implication multisectorielle et l'appui déterminant des partenaires comme la Banque Mondiale, à travers le projet Santé et Population. Un plan stratégique de lutte fut élaboré pour la période 1998-2001.

2.4.3. En novembre 2000, la création de la Commission Nationale de Lutte contre le SIDA (CNLS) a été adoptée en conseil des ministres. Le premier mandat de la CNLS s'est réalisé à travers l'élaboration du Document de Cadre Stratégique 2002-2006 et du Plan National Multisectoriel pour la même période.

2.4.4. Ce Plan National Multisectoriel de Lutte contre le VIH/SIDA (PNM) est l'instrument d'opérationnalisation du Cadre Stratégique 2002-2006. Il organise la lutte selon une approche multisectorielle, décentralisée, pluridisciplinaire et communautaire. L'élaboration du PNM s'est basée sur les valeurs et principes de la politique nationale en matière de VIH/SIDA et définit cinq axes principaux d'intervention : i) le renforcement des mesures de prévention de la transmission, ii) le renforcement de la surveillance de l'épidémie, iii) l'amélioration de la qualité de la prise en charge globale des personnes infectées et affectées, iv) le renforcement des mesures de réduction de la pauvreté et intégration de la dimension genre dans la lutte contre le VIH/SIDA, v) le renforcement de la réponse, la promotion du partenariat et de la coordination multisectorielle.

2.4.5. Les objectifs généraux du PNM visent à i) stabiliser à 13% le taux de prévalence du VIH/SIDA de 2002 à 2006, ii) contrôler l'évolution du VIH/SIDA et des maladies associées telles que les IST et la tuberculose, iii) réduire l'impact des IST, du VIH/SIDA et de la tuberculose sur les individus, les familles et les communautés, iv) intégrer les dimensions pauvreté et genre dans les politiques et les plans sectoriels de lutte contre le VIH/SIDA, v) renforcer le partenariat et les capacités nationales des structures d'exécution et de coordination.

3. LE CADRE INSTITUTIONNEL D'EXECUTION DU PNM

3.1 La Commission Nationale de Lutte contre le SIDA

3.1.1. La première Commission Nationale de Lutte contre le SIDA, à vocation consultative, a été mise en place dès 1986 avec pour rôle de conseiller le Ministère de la Santé sur la politique à mener, les problèmes éthiques, les dossiers d'autorisation de mener des recherches sur le SIDA et les publications et déclarations en matière de SIDA. Sur les 12 membres qui la composaient, 11 étaient des médecins. Le SIDA était compris comme une affaire du Ministère de la Santé et c'est dans cet esprit que le PNL a été créé en 1987. Une deuxième Commission Nationale de Lutte contre le SIDA fut créée en 1993, prenant en compte la composante multisectorielle de la lutte en intégrant d'autres acteurs et d'autres ministères. Toutefois, les lourdeurs administratives qui la marquaient n'ont pas permis un fonctionnement efficace si bien que les ministères impliqués, les ONG, les Eglises et les bailleurs de fonds ont continué à travailler sans réelle coordination, ignorant parfois jusqu'au plan stratégique élaboré par le PNL.

3.1.2. Après le constat de l'ampleur de l'épidémie et de la nécessité d'une mobilisation nationale, un décret présidentiel créait le 16 mars 2001, la troisième Commission Nationale de Lutte contre le SIDA, qui n'est plus consultative, mais qui est une instance décisionnelle placée sous la plus haute autorité du pays. Cette restructuration profonde met un accent particulier sur les actions décentralisées et multisectorielles de type communautaire, un renforcement de la coordination des activités à tous les niveaux, un plus grand accent sur la prise en charge globale des PVVIH et un renforcement des programmes de prévention visant le changement de comportement. La CNLS est la structure centrale de coordination, de monitoring et d'ordonnancement des décaissements pour le financement des plans sectoriels. Dans le même temps, le PNLIS change de dénomination et de mandat, sur décision du Conseil des Ministres, pour devenir le TRAC placé sous la tutelle du ministère de la santé.

3.1.3. La CNLS est composée de 21 membres provenant de plusieurs secteurs de la vie nationale. Elle est dirigée par un comité composé d'un Président (homme d'église), de deux vice-présidents (le Ministre de la Santé et le Ministre des Finances) et d'un Secrétaire Exécutif Permanent. Elle dispose d'un Secrétariat Technique Permanent placé sous la responsabilité du Secrétaire Exécutif. Il est chargé d'exécuter les directives de la CNLS, de préparer les dossiers devant être examinés par la commission, de présenter les rapports d'exécution des activités, de coordonner la mise en œuvre des activités selon les orientations tracées par la CNLS, ainsi que de l'établissement des contacts avec les différentes instances mises en place pour appuyer la CNLS.

3.1.4. Au sein du Secrétariat Technique Permanent, quatre directions assistent le Secrétaire Exécutif : la Direction de l'Administration et des Finances, la Direction de la Coordination et de la mobilisation des ressources, la Direction des politiques et recherches et la Direction du suivi et évaluation. La Direction de la Coordination et de la mobilisation des ressources a pour missions i) la promotion, le suivi et la coordination des activités des différents intervenants; ii) le maintien des contacts avec les bailleurs de fonds et les différents intervenants ; iii) la mobilisation des ressources nécessaires pour faire face au fléau du SIDA ainsi que le maintien de la volonté politique. La Direction des politiques et recherches a pour mission générale la formulation des politiques en matière de VIH/SIDA, la promotion de la recherche, de la documentation et de l'information. La Direction du suivi et évaluation est chargée d'identifier et de promouvoir les meilleures pratiques, d'examiner et de conseiller sur les différents programmes, de suivre et évaluer les différentes activités de lutte.

3.1.5. Aux niveaux déconcentré et décentralisé, la CNLS est représentée par les structures de coordination provinciales (CPLS) et de districts (CDLS). Dans certaines provinces, la création des CPLS a même précédé la mise sur pied de la CNLS actuelle. Les CPLS et les CDLS ont pour mission d'apporter un appui dans la coordination des initiatives de plus en plus nombreuses aux niveaux décentralisés du fait de la multisectorialité.

3.2 Les comités sectoriels

3.2.1. La CNLS est appuyée par des structures intermédiaires sectorielles des ministères, des entreprises et des organisations communautaires, qui coordonnent les activités dans leurs secteurs respectifs : unités SIDA des départements ministériels, secteur privé, Conseil National de la Jeunesse, Conseil National des Femmes, ONG, associations à base communautaire et confessions religieuses. L'organisation de ces structures nationales de coordination est présentée en annexe II.

3.2.2. Des comités sectoriels SIDA, prévus au niveau de chaque département ministériel, sont fonctionnels au sein des ministères chargés de l'éducation, de la jeunesse et de la défense. Ils sont animés par des professionnels de ces ministères, chargés de concevoir des stratégies appropriées pour leur département et qui représentent leurs ministères respectifs à la CNLS.

3.2.3. Le Conseil National de la Jeunesse (CNJ) a organisé en novembre 1999 la première conférence des jeunes sur le SIDA, suivie par l'élaboration du premier plan stratégique de lutte contre le SIDA chez les jeunes scolarisés ou non. Une structure de coordination a été mise en place au niveau national et le plan stratégique est en cours d'exécution à tous les niveaux décentralisés. Au niveau provincial, le Conseil National de la Jeunesse a mis en place des équipes d'appui provincial appelées FOJAS (Forum des Jeunes Anti SIDA).

3.2.4. Le plan stratégique sectoriel du Conseil National des Femmes (CNF) est en cours de finalisation avec le concours du Ministère du genre et de la promotion féminine. Des actions ponctuelles de sensibilisation se mènent sur le terrain : campagnes nationales sur la vulnérabilité particulière de la femme, programmes radio sur le SIDA, etc. Plus de 15 000 femmes militent dans les structures féminines de la base au sommet. Le collectif des associations féminines regroupe une trentaine d'associations et d'ONG comme la section rwandaise de la SWAA (Society of Women Against AIDS in Africa). Le comité exécutif du CNF siège dans les locaux du Ministère du genre et de la promotion féminine. De ce fait, il bénéficie de l'appui technique de ce ministère dans le développement de la prise en compte de l'aspect genre dans leurs approches de résolution des problèmes qui se posent aux femmes dans la lutte contre le SIDA.

3.3 Le Forum des ONG

Le Forum des ONG regroupe plus de 80 ONG et associations intervenant dans la lutte contre le VIH/SIDA au Rwanda. Il s'est doté d'un comité exécutif et d'un bureau permanent de coordination. L'appartenance des ONG et associations au Comité Exécutif est tournante. La présidence est actuellement assurée par une ONG britannique Action Aid, la première vice-présidence par l'Association rwandaise pour le bien-être familial (ARBEF) et le secrétariat est assuré par Population Service International (PSI). Le Comité Exécutif se réunit une fois par mois et une assemblée générale est organisée deux fois par an. Il convient de noter que le Forum a pris une part active dans l'élaboration du Plan National Multisectoriel et participe également aux discussions sur les mécanismes de collaboration et de coordination avec la CNLS.

3.4 Les Comités de Développement Communautaire de District (CDC)

Le CDC de district est la structure décentralisée chargée d'administrer en tant que gouvernement local, les cellules et secteurs de son ressort territorial. Le CDC est doté d'un comité exécutif présidé par le Bourgmestre et de sous-commissions représentant les différents secteurs de développement. Le CNF et le CNJ sont représentés dans le CDC, qui comporte également une sous commission chargée de la coordination des activités des projets. Le processus de décentralisation en cours peut offrir des opportunités de coordination des actions de développement au niveau local, et en particulier des actions de lutte contre le SIDA.

3.5 Interventions des autres partenaires

3.5.1. Le document de Table Ronde des Bailleurs de fonds, qui sera présenté et discuté avec les partenaires avant la fin 2002, fait la synthèse des besoins d'intervention budgétisés à partir du Plan National Multisectoriel. Le coût total est estimé à 197 382 499 dollars US. Les engagements financiers des différents partenaires, qui seront précisés lors de la tenue de la Table Ronde, peuvent se résumer comme suit.

Tableau 3.1 : Interventions des partenaires selon le domaine, la période et le coût

Partenaires	Domaines d'intervention	Période	Montants
Coopération belge	- appui aux activités du TRAC - appui à l'achat de médicaments	1996 - 2001	29 millions FB 15 millions FB
Coopération suisse	- appui au Conseil National de la Jeunesse	2000 - 2002	800 000 USD
USAID*	- appui aux ONG	1999 - 2001	11.760.000 USD
PSI	- promotion du préservatif et communication pour le changement de comportement		750 000 USD par an
Action Aid	- appui aux hôpitaux dans la lutte contre les IST - promotion du dépistage-conseil volontaire, - soutien à la scolarisation des orphelins du SIDA, - renforcement des capacités des comités de districts - appui à l'association nationale des PVVIH.		Non disponible
OMS	- appui technique à l'élaboration du PNM - appui au fonctionnement des sites sentinelles - appui financier/technique à 2 districts sanitaires - appui au Ministère de la Santé et au TRAC	1999 - 2001	700.000 USD 1.000.000 USD
UNICEF	- prévention de la transmission mère-enfant - prise en charge des orphelins, protection des enfants en prison, soutien aux enfants chefs de ménages et plaidoyer pour les droits des enfants - appui aux initiatives de sensibilisation dans la population jeune - appui à la formulation des plans stratégiques des CPLS de Gisenyi, Ruhengeri, Butaré et Gikongoro	1999 - 2001	11.203.000 FRW
PNUD	- soutien à la mise en place de la CNLS - appui à la formulation du PNM - appui à la réduction de l'impact socio-économique - soutien du programme de lutte au sein de l'Armée	1999 - 2002	100 000 USD 1.5 millions de USD
Fonds Mondial Sida, Tuberculose, Malaria	- IEC VIH/SIDA - Prise en charge des PVVIH		14, 6 millions de USD
Banque Mondiale (MAP)	- secteurs public, para public et privé, ONG, confessions religieuses, communautés de base	A partir de 2003	20-25 millions USD

* Chaque année, dans le cadre d'un accord signé entre l'USAID et le Gouvernement, des activités de lutte contre le VIH/SIDA sont exécutées par des ONG ou des agences d'exécution, notamment IMPACT, John Hopkins University et World Relief.

3.5.2. Dans le cadre de l'initiative Fonds Mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et la malaria, un projet, d'un montant 14,6 millions de dollars US vient d'être adopté pour la lutte contre le VIH/SIDA. Ce projet couvre les domaines suivants : le dépistage-conseil volontaire ; la

prévention de la transmission mère-enfant ; le dépistage et traitement précoce de la tuberculose ; le soutien psychosocial aux PVVIH ; le traitement des IST et des infections opportunistes ; et la mobilisation sociale et activités d'IEC au sein des jeunes.

3.5.3. Le document de projet MAP (Multicountry AIDS Projet), initiative de la Banque Mondiale, a été finalisé en mai 2002 et les fonds seront débloqués en 2003 pour un montant total de 20 à 25 millions de dollars US. Le projet comporte 12 domaines prioritaires dont la sécurité transfusionnelle, la prévention de la transmission mère-enfant, la prise en charge médicale et psychosociale des PVVIH, le soutien aux individus et familles affectées, le développement de la recherche, la coordination des activités, la collaboration régionale et le développement des ressources humaines.

3.6 Les contraintes

3.6.1. La CNLS, récemment créée, ne dispose pas encore suffisamment de compétences techniques, de moyens financiers et logistiques pour assurer ses responsabilités. Seuls trois techniciens travaillent actuellement en appui au Secrétaire Exécutif : le Directeur de l'Administration et des Finances, la Directrice de la Coordination et de la mobilisation des ressources et le Directeur du suivi et évaluation. Le projet prévoit un appui conséquent afin de permettre à la CNLS de remplir sa mission, déterminante dans l'atteinte des objectifs du PNM.

3.6.2. La situation est identique au niveau des CPLS pour lesquelles il n'y a pas actuellement de secrétariat permanent. Les responsabilités sont diluées parmi des membres bénévoles qui ont d'autres activités professionnelles. Toutefois, il y a une volonté affirmée du Gouvernement de responsabiliser au moins une personne permanente à ce niveau. Certaines CPLS comme celle de Butaré, connaissent un meilleur fonctionnement du fait de l'appui technique et financier de partenaires. Le processus général de décentralisation étant à ses débuts, les CDC et les CDLS, qui sont en cours de constitution, ne sont pas encore pleinement opérationnels. Les aspects de coordination au niveau décentralisé seront considérés par le projet à travers un appui technique et une étude pilote de mise en œuvre d'un programme multisectoriel au niveau d'un district.

3.6.3. Les comités sectoriels comme celui du Ministère de l'Education, le Conseil National des Femmes et le Conseil National de la Jeunesse, bien que disposant de cadres stratégiques d'intervention, n'ont pas encore les compétences et les moyens suffisants pour le fonctionnement optimal de leurs vastes réseaux de la base au sommet. L'insuffisance de coordination des activités des clubs anti Sida dans les établissements secondaires ainsi qu'au sein de la jeunesse non scolarisée en est un exemple illustratif.

3.6.4. La plupart des ONG manquent de capacités organisationnelles nécessaires pour assumer leurs tâches. En outre, leur répartition est inégale dans le pays et elles interviennent principalement dans le domaine de la sensibilisation, laissant de côté la prise en charge communautaire. La plupart d'entre elles travaillent sans une réelle coordination et sans supervision, si bien que la valeur technique des prestations offertes par ces structures reste limitée. Le fonctionnement du Forum des ONG intervenant dans la lutte contre le SIDA, chargé d'assurer la coordination, comporte de nombreuses insuffisances du fait de sa jeunesse et de son manque de ressources techniques, matérielles et financières.

3.6.5. D'une façon générale, les informations manquent au plan national pour apprécier valablement l'impact de la maladie sur les populations rwandaises et adapter en conséquence les stratégies et actions de lutte. En effet, certains secteurs, comme celui de l'éducation, jouent un rôle clef dans le développement socio-économique d'un pays. Pour ces secteurs, il convient de développer en priorité, des stratégies adaptées basées sur des informations fiables. Ces informations sont insuffisantes notamment en ce qui concerne l'impact socio-économique général de la maladie, l'impact sur les secteurs de l'agriculture, de la fonction publique et de la santé, qui sont des secteurs particulièrement vulnérables. Une étude dans le secteur de l'éducation est en cours ; les autres secteurs seront considérés dans le cadre du présent projet.

3.6.6. L'ensemble du processus de mise en œuvre du PNM manque de coordination à tous les niveaux. Cette faiblesse est une des causes de la faible capacité d'exécution de l'ensemble des interventions dans le domaine du VIH/SIDA. Le projet renforcera le dispositif en mettant l'accent sur la tenue régulière de réunions de coordination dans les différentes structures. Un système de supervision sera également mis en place dans le but d'apporter l'appui technique nécessaire et de motiver tous les acteurs dans l'exécution de leurs tâches.

4. LE PROJET

4.1 Concept et justification

4.1.1. Le Gouvernement a récemment élaboré un Document de Cadre Stratégique 2002-2006 et un Plan National Multisectoriel de Lutte contre le SIDA pour la même période, qui organise la lutte selon une approche multisectorielle, décentralisée, pluridisciplinaire et communautaire. L'élément central de ce cadre stratégique est la Commission Nationale de Lutte contre le SIDA (CNLS) créée en 2000, pour coordonner et planifier la mise en œuvre du Plan. Les faibles capacités actuelles de la CNLS risquent d'hypothéquer gravement l'exécution efficace des activités de lutte contre le SIDA qui, de par leur nature multisectorielle et décentralisée, nécessitent un suivi et une coordination rigoureuse. Il s'agit donc de mettre rapidement en place les capacités institutionnelles pour permettre à la CNLS d'exercer ses fonctions stratégiques de diffusion de l'information, d'élaboration de politiques, de coordination et de collaboration, de mobilisation des ressources et de mise en place des capacités au niveau des partenaires gouvernementaux, des ONG et de la société civile.

4.1.2 En plus de l'appui à la CNLS, le projet se propose également de renforcer les capacités d'intervention des comités nationaux sectoriels tels que ceux du Ministère de l'Education, du Conseil National de la Jeunesse et du Conseil National des Femmes, ciblant ainsi les groupes les plus vulnérables que sont les jeunes et les femmes. Tenant compte du rôle primordial des communautés dans la lutte, le projet apportera également un appui institutionnel aux ONG et associations à base communautaire et appuiera leurs initiatives locales de prévention et de prise en charge des personnes infectées et affectées.

4.1.3 Le projet, conçu avec la collaboration des responsables nationaux et des partenaires, permettra non seulement de rendre les structures nationales plus aptes à remplir leur rôle, mais il permettra aussi de façon substantielle, d'améliorer les performances d'exécution des interventions de tous les autres bailleurs de fonds impliqués dans le PNM. Le projet est prévu pour une durée de 4 ans, qui se justifie par le fait qu'une grande part des activités du projet

concerne le niveau le plus décentralisé, c'est à dire celui des communautés elles-même. Or, renforcer leurs capacités nécessite un appui constant et de longue durée. La conception du projet tient compte également des faibles performances d'exécution constatées dans les projets financés par la Banque dans le secteur social au Rwanda, par la mise en place d'une assistance technique adéquate qui doit permettre la réalisation des activités du projet dans les délais prévus.

4.1.4. L'intervention proposée est en conformité avec la Déclaration des chefs d'états d'Afrique d'Abuja (avril 2001) et celle issue des Assemblées des Nations Unies, lors de la Session Spéciale sur le Sida (UNGASS, juin 2001). Le projet tient compte du DRSP, finalisé en juin 2002, qui attribue un rôle prépondérant aux associations à base communautaire et à la mise en place effective des structures décentralisées, dans le succès de la lutte contre le VIH/SIDA. Il est aussi conforme au PNM 2002-2006, en particulier à son axe stratégique 5 qui couvre les domaines suivants: i) le renforcement des capacités fonctionnelles des structures et des secteurs impliqués dans la lutte, ii) la promotion de la recherche, iii) le renforcement de la décentralisation des structures et des interventions et iv) l'amélioration de la coordination multisectorielle. Le projet est en conformité avec la politique de la Banque qui vise la réduction de la pauvreté à travers l'amélioration de l'état de santé de la population. Il est également conforme à la stratégie de la Banque pour ses opérations dans le domaine du VIH/SIDA et à sa politique sectorielle en matière de santé. Enfin, le projet répond aux directives et procédures relatives à l'utilisation des fonds d'assistance technique pour le financement des activités de renforcement institutionnel.

4.2 Bénéficiaires et zone du projet

La Commission Nationale de Lutte contre le SIDA et les comités sectoriels sont les bénéficiaires directs du projet au niveau national. Sont également bénéficiaires des actions du projet, les démembrements des structures nationales aux niveaux déconcentrés et décentralisés, les ONG, associations à base communautaire et confessions religieuses dans les provinces d'Umutara, Kigali Rural, Ruhengeri, Cyangugu, Gikongoro et Gisenyi. Les populations de ces 6 provinces et districts correspondants, estimées à un total de près de 4 millions d'habitants, sont les destinataires ultimes des activités développées dans le cadre du projet. Le choix de ces provinces se fonde sur les critères suivants : i) l'état d'avancement de la mise en place des commissions provinciales et de districts, ii) la présence d'associations et ONG, iii) la présence de partenaires menant déjà des activités de lutte, et iv) l'appui institutionnel d'autres intervenants aux CPLS du pays, comme l'UNICEF par exemple.

4.3 Contexte stratégique

Les orientations stratégiques définies par le Gouvernement rwandais confèrent à la lutte contre le VIH/SIDA un caractère multisectoriel, pluridisciplinaire et communautaire. Le projet d'appui institutionnel est en adéquation avec ces orientations stratégiques. En effet, le caractère multisectoriel de la lutte nécessite, de la part de la CNLS, des capacités éprouvées de coordination, d'appui technique et de suivi des activités. Le projet s'attaquera aux problèmes les plus urgents qui se posent à la CNLS dans ce domaine en matière d'assistance technique, de formation, d'équipement et de logistique afin de lui permettre de jouer plus efficacement son rôle. En renforçant les capacités des comités sectoriels de la jeunesse, des femmes et du ministère de l'éducation, le projet vise ainsi les groupes les plus vulnérables, c'est à dire les jeunes, scolarisés ou non, et les femmes. Par son appui au niveau des communautés, le projet a tenu

compte du rôle prépondérant des associations et ONG dans la lutte contre le VIH/SIDA, et l'importance de l'implication des communautés pour le succès des actions de lutte.

4.4 Objectif du projet

Le projet a pour objectif le renforcement institutionnel des structures de coordination et de mise en œuvre du Plan National Multisectoriel de lutte contre le VIH/SIDA, à savoir, la CNLS et ses démembrés, les comités sectoriels nationaux, les ONG, associations à base communautaire et confessions religieuses. Les objectifs spécifiques, conformes à ceux du PNM élaboré par le Gouvernement du Rwanda, sont les suivants :

- a) Renforcer les capacités de la CNLS aux niveaux central et décentralisé ;
- b) Renforcer les capacités des comités sectoriels du Ministère de l'Education, du CNJ et du CNF ;
- c) Renforcer les capacités des ONG, associations et confessions religieuses ;
- d) Appuyer les initiatives locales de prévention et de prise en charge des personnes infectées et affectées.

4.5 Description du projet

Composantes du projet

4.5.1. Pour permettre de réaliser les objectifs visés, le projet s'exécutera sur une période de quatre ans et comprendra les composantes suivantes :

- I Renforcement des structures nationales de coordination de la lutte contre le VIH/SIDA*
- II Appui aux ONG et associations communautaires impliquées dans la lutte contre le VIH/SIDA*
- III Appui à l'exécution du projet*

Description détaillée des activités

Composante I: Renforcement des structures nationales de coordination de la lutte contre le VIH/SIDA

4.5.2. Cette composante concerne l'appui à la CNLS et aux comités sectoriels, et les activités couvrent les domaines de l'assistance technique, de la formation, des études d'impact, les frais de fonctionnement et la fourniture d'équipements et de logistique.

Assistance technique

4.5.3. Dans le but de renforcer ses capacités de coordination et de suivi des activités, le projet fournira à la CNLS l'appui de deux assistants techniques pour quatre ans. Un expert national en gestion de banques de données en appui à la Direction du suivi-évaluation et un expert international en planification du développement communautaire et communication sociale qui assistera le Secrétaire Exécutif de la CNLS en qualité de Conseiller Technique Principal.

Formation

4.5.4. Le projet financera une formation de 5 jours en planification et gestion des activités de lutte contre le Sida, prenant en compte la problématique genre, en faveur des 20 membres de la CNLS, 5 membres par CPLS, 10 membres du Comité Exécutif du CNF, 10 membres du Comité Exécutif du CNJ, 5 membres par FOJAS et 4 personnes du comité sectoriel du Ministère de l'éducation. Deux formations sont prévues pour 100 membres des comités des structures organisationnelles du CNF : l'une, de 5 jours, relative aux techniques d'IEC, de Communication pour le Changement de Comportement (CCC) et du renforcement de la prise en compte des aspects genre dans les différentes interventions sectorielles, l'autre, de 3 jours, relative au marketing social. Pour animer les Unités de Conseil, Dépistage Volontaire, Confidentiel et Anonyme (CDVCA) qui seront créées dans les maisons de la femme, 36 femmes seront formées en dépistage-conseil pendant 5 jours. Deux voyages par an d'études et de participation à des rencontres régionales sont également prévus pour 3 membres de la CNLS et des CPLS.

Etudes

4.5.5. En raison de l'impact de la pandémie sur le développement économique du pays, le projet financera quatre études, et prévoira un budget pour des études additionnelles éventuelles. Les quatre études prévues concerneront : i) l'impact socio-économique du VIH/SIDA, ii) l'analyse situationnelle dans le secteur de l'agriculture, iii) l'analyse situationnelle dans le secteur de l'administration générale et de la fonction publique et iv) l'analyse situationnelle dans le secteur de la santé. Une enveloppe financière sera prévue pour la réalisation d'études identifiées comme nécessaires au cours de l'exécution du projet. Une revue à mi-parcours de l'exécution du Plan National Multisectoriel sera également financée sur les fonds du projet.

Fonctionnement

4.5.6. Le projet financera les réunions semestrielles de coordination de la CNLS à raison de 20 personnes pendant 2 jours pour chaque réunion. Les tournées de supervision semestrielles au niveau des 6 provinces, par le Secrétariat Permanent de la CNLS et par les membres des comités exécutifs des femmes et des jeunes, seront financées par le projet, à raison de 3 personnes pour chacune des structures pendant 3 jours. Au niveau des 6 CPLS d'intervention, des réunions trimestrielles seront organisées sur financement du projet à raison de 10 personnes par réunion et pendant 2 jours. Il en sera de même pour les supervisions trimestrielles des structures de districts par les 6 CPLS à raison de 4 superviseurs provinciaux par district pendant 2 jours.

4.5.7. Le projet contribuera au financement des autres coûts de fonctionnement de la CNLS, des 6 CPLS, du Conseil National des Femmes et du Conseil National de la Jeunesse, à savoir le loyer ainsi que les frais de téléphone, carburant et entretiens des véhicules.

Equipements

4.5.8. Le projet financera l'équipement et la logistique nécessaires à l'exécution des missions de la CNLS, de ses structures décentralisées et des comités sectoriels. Pour renforcer les activités de sensibilisation et de supervision du Secrétariat Permanent de la CNLS sur l'ensemble du territoire national, le projet financera l'acquisition de 2 véhicules 4X4, équipés de matériel IEC. Cette

acquisition se justifie du fait de l'éloignement des sites d'intervention du projet et des voies d'accès très difficiles. En outre, la CNLS bénéficiera de 3 ordinateurs, 1 photocopieuse, un fax, un téléviseur, un magnétoscope, un groupe électrogène et du mobilier de bureau. Chacune des 6 CPLS ainsi que les comités exécutifs des Conseils Nationaux des Jeunes et des Femmes, bénéficieront d'1 ordinateur, 1 photocopieuse, 1 fax, 1 groupe électrogène, 1 téléviseur, 1 magnétoscope et du mobilier de bureau. Pour permettre une exécution effective des activités de sensibilisation au sein de la communauté et une supervision efficace des structures décentralisées par les CPLS, les structures provinciales des femmes et les FOJAS, le projet financera l'achat d'1 moto pour chacune de ces structures dans les 6 provinces, soit un total de 18 motos.

Composante II : Appui aux ONG et associations communautaires impliquées dans la lutte contre le VIH/SIDA

4.5.9. Dans cette composante, il est prévu le renforcement des capacités des ONG et associations, ainsi que celles du Forum des ONG. Des formations seront organisées à l'intention des accoucheuses traditionnelles, des membres des clubs anti SIDA et des pairs éducateurs. Une étude pilote de réponse élargie au problème du VIH/SIDA au niveau d'un district est également prévue, ainsi que la mise à disposition d'un fonds pour le financement des initiatives communautaires.

Assistance technique

4.5.10. Dans le but d'assurer le maximum d'impact aux activités développées par les ONG et associations sur le terrain, le Secrétariat Permanent du Forum des ONG sera renforcé par un expert en développement institutionnel pour une durée de 36 mois. Cet assistant technique mènera une étude analytique des ONG et associations intervenant dans la lutte contre le VIH/SIDA et fera des recommandations sur les structures et le mode de fonctionnement susceptibles de renforcer le rôle de coordination du Secrétariat Permanent. Le projet financera des voyages d'études 2 fois par an pour 2 membres du Secrétariat Permanent pour leur permettre de participer notamment à des rencontres de coordination sous régionales.

4.5.11. Dans le cadre de l'appui aux initiatives communautaires, le projet mettra un fonds à disposition pour le financement d'une cinquantaine de microprojets d'ONG, associations locales et confessions religieuses. Ces microprojets couvriront des domaines variés de la lutte contre le VIH/SIDA tels que les activités de sensibilisation, d'exécution de programmes d'éducation par les pairs, de marketing social, de prise en charge communautaire, de soutien à des activités génératrices de revenus pour des personnes infectées et familles affectées, d'appui à la scolarisation des orphelins du SIDA en assurant l'acquisition de fournitures scolaires.

Formation

4.5.12. Dans les 6 provinces d'intervention, le projet appuiera les initiatives locales développées par les associations, ONG et confessions religieuses par le renforcement de leurs capacités de planification, de gestion et d'exécution des activités. C'est ainsi que 5 personnes de chacune des 50 structures les plus représentatives et les plus actives sur le terrain bénéficieront d'un programme de formation de 10 jours dans ce domaine. Cette formation inclura la dimension genre dans la planification et l'exécution des activités. Le projet financera la formation en 5 jours

de 10 membres par club de 100 des clubs anti-sida des jeunes non scolarisés des secteurs de l'agriculture et des coopératives dans le domaine de l'intégration de la lutte contre le VIH/SIDA dans leurs activités. La prise en charge communautaire des PVVIH sera renforcée par la formation et l'équipement en kits de médicaments essentiels génériques et de préservatifs de 500 accoucheuses traditionnelles.

4.5.13. Les programmes de prévention et de communication pour le changement de comportement mettront l'accent sur la réalisation d'activités d'éducation par les pairs au sein des groupes les plus à risques. Le projet financera la formation en 5 jours de 50 formateurs en technique d'éducation par les pairs. Ces formateurs assureront par la suite la formation de 500 pairs éducateurs au sein des jeunes et des femmes. Le projet financera à cet effet la conception et l'élaboration de guides de pairs éducateurs adaptés aux groupes concernés ainsi que l'acquisition de fournitures nécessaires à l'exécution de la formation. A la fin de la formation, le projet financera l'acquisition de 500 kits de MEG et préservatifs pour chaque pair éducateur. La gestion de ce volet éducation par les pairs sera déléguée à une structure locale expérimentée qui assurera l'appui technique d'exécution des activités des pairs éducateurs pendant toute la durée du projet.

Etudes

4.5.14. Dans le but de renforcer la lutte multisectorielle contre le SIDA au niveau le plus décentralisé, le projet financera une expérience pilote sur la réponse élargie au problème du VIH/SIDA au niveau d'un district. Cette expérience comportera une étude sociologique dans le district sélectionné, dont les résultats attendus sont des informations sur l'organisation communautaire du district, les structures actives et présentant des potentialités à mettre au service de la lutte contre le SIDA, les interrelations entre les différentes structures, les déterminants de la pandémie, etc. A la suite de cette étude, les priorités du district dans la lutte contre le VIH/SIDA seront déterminées à travers une analyse situationnelle et un atelier de planification sera organisé, qui regroupera les représentants des différentes structures représentatives issues de l'étude communautaire ainsi que les partenaires techniques et financiers du district. Les résultats attendus d'un tel atelier sont la définition des axes prioritaires d'intervention, la programmation des actions ainsi que la répartition des différentes structures et partenaires techniques et financiers par axes d'intervention. Un organe de coordination pilotera l'exécution des activités et les résultats de cette expérience, qui seront évalués à la fin du projet, pourront par la suite être dupliqués à travers le pays. Le projet financera le recrutement de trois consultants pour exécuter l'étude socio-communautaire (un socio-anthropologue), faire l'analyse situationnelle dans le district (un médecin de santé publique) et animer l'atelier de planification (spécialiste en techniques de modération d'ateliers de planification).

4.5.15. Le choix du district pour cette expérience pilote se fera dans la zone d'intervention du projet, sur la base de critères de fonctionnalité tels que : existence d'un réseau de centres de santé de premier échelon avec comités de gestion fonctionnels, existence d'un hôpital de référence et d'une équipe cadre de district fonctionnelle, existence d'un comité de développement communautaire de district fonctionnel, présence de partenaires pouvant appuyer la mise en œuvre du programme d'activités issu de l'atelier de planification.

Fonctionnement

4.5.16. Le projet financera les activités de coordination du Secrétariat Permanent du Forum des ONG à la périphérie: 1 tournée de 3 jours de supervision par semestre pour 3 personnes dans les districts du pays, l'organisation d'une réunion trimestrielle de coordination au niveau provincial regroupant 10 personnes pendant 2 jours.

Equipements

4.5.17. Le projet financera au profit du Secrétariat Permanent du Forum des ONG, l'acquisition d'1 ordinateur, 1 fax, 1 photocopieuse, 1 groupe électrogène, de matériel IEC et de mobilier de bureau. L'importance et le volume des activités de supervision et de coordination du Secrétariat Permanent des ONG, ainsi que l'éloignement des sites d'intervention du projet et les voies d'accès très difficiles, nécessitent l'acquisition sur financement du projet, d'un véhicule 4X4.

Composante III : Appui à l'exécution du projet

4.5.18. La CNLS, responsable de l'exécution du projet, bénéficiera de l'assistance technique du PNUD pour l'exécution et le suivi de tous les aspects financiers et ceux relatifs aux acquisitions des biens et services. Dans le cadre de cette composante, le projet financera les coûts de cette assistance technique, ainsi que celle relative à l'audit. Les frais de missions au siège de la Banque, des responsables du projet seront également pris en compte au titre de cette composante.

4.6 Impact environnemental

Le projet a été classé dans la catégorie environnementale III car il n'aura pas d'impact négatif sur l'environnement. Toutefois, la formation des pairs éducateurs comportera les aspects de conseil de gestion des préservatifs utilisés par la population.

4.7 Impact social

4.7.1. Dans le domaine du VIH/SIDA, la vulnérabilité et le risque de contamination des femmes sont les plus grands tant sur le plan physiologique que socio-économique. La situation socio-économique des femmes et leur position sociale dans les pays africains en général, au Rwanda en particulier, réduit considérablement leur accès à l'éducation et à la santé. Le choix des pairs éducateurs prendra en compte cet état de choses. Les membres dirigeants des associations et ONG, formés aux questions de genre dans la planification des activités, incluront également cette dimension dans toute leur planification.

4.7.2. Les activités menées par les différentes structures du Conseil National de la Jeunesse auront un impact social important en ce sens que les jeunes constituent non seulement la majeure partie de la population, mais aussi un groupe cible de première importance dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA. Les activités développées par le projet permettront d'atteindre à la fois les jeunes scolarisés et non-scolarisés. En particulier, la stratégie de l'approche par les pairs devrait conduire vers un changement de comportement qui réduira les risques de contamination de cette tranche d'âge et préservera ainsi ses capacités productives futures.

4.7.3. Le développement des compétences du personnel tant au niveau central qu'au niveau décentralisé, renforceront les capacités de planification des actions de développement en faveur des populations. En particulier, l'étude pilote de réponse élargie au problème du VIH/SIDA au niveau du district sera une source d'expérience de gestion autonome et décentralisée des actions de développement au niveau des districts administratifs. Au niveau des associations qui travaillent au sein de la communauté, les compétences acquises serviront non seulement à poser les bases de réponses adaptées au VIH/SIDA mais mettront également à la disposition de la communauté des compétences utilisables dans d'autres domaines.

4.7.4. L'appui aux initiatives communautaires aura un impact positif direct sur les communautés dans les domaines du changement de comportement. Les activités communautaires de soutien aux personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA soulageront de nombreuses familles et auront une incidence favorable sur les comportements de stigmatisation vis-à-vis d'elles.

4.7.5. A terme, un impact économique est attendu car les gains en journées de travail, la diminution des décès de personnes expérimentées, notamment en milieu rural et dans le domaine de l'agriculture auront une incidence positive sur la production dans un pays à 90% rural et agricole.

4.8 Coûts du projet

Le coût total du projet, hors taxes et hors douane, est évalué à 2 095 357 UC, dont 607 383 UC en devises, soit 29% et 1 487 974 UC en monnaie locale, soit 71% du coût total du projet. Une provision de 5% pour les aléas et imprévus et de 3% par an pour la hausse des prix en monnaie locale et 2% en devises, a été incorporée aux coûts du projet. Les tableaux 4.1 et 4.2 ci-après résumant respectivement la répartition du coût total du projet par composante et par catégorie de dépenses. Les coûts estimatifs détaillés par composante et catégorie de dépenses sont présentés en annexe III.

Tableau 4.1 : Coût du projet par composantes

COMPOSANTES	en millions de FRW			en UC			% Dev.
	Dev	M.L.	Total	Dev	M.L.	Total	
I : Renforcement structures nat.	238.01	352.79	590.80	415 137	615 336	1 030 473	40%
II : Appui aux ONG et assoc.	15.38	399.11	414.49	26 826	696 133	722 958	4%
III : Appui à l'exécution	65.17	0	65.17	113 672	0	113 672	100
Coût de base total	318.56	751.90	1 070.46	555 635	1 311 468	1 867 103	30%
Imprévus	15.93	37.60	53.52	27 782	65 573	93 355	30%
Inflation	13.74	63.60	77.34	23 966	110 933	134 899	18%
Coût total du projet	348.23	853.10	1 201.33	607 383	1 487 974	2 095 357	29%

Tableau 4.2 : Coût du projet par catégories de dépenses

CATEGORIE de DEPENSES	en millions de FRW			en UC			% Dev
	Dev	M.L.	Total	Dev	M.L.	Total	
Biens	102.19	0	102.19	178.240	0	178.240	100%
Equipement	102.19	0	102.19	178 240	0	178 240	100%
Services	216.37	665.70	882.07	377 394	1 161 118	1 538 512	25%
Assistance Technique	190.34	315.48	506.43	333 046	550 267	883 313	38%
Formation	0	350.22	350.22	0	610 851	610 851	0%
Audit	25.43	0	25.43	44 348	0	44 348	100%
Fonctionnement	0	86.20	86.20	0	150 350	150 350	0%
Coût de base total	318.56	751.90	1 070.46	555 634	1 311 468	1 867 102	30%
Imprévus	15.93	37.60	53.52	27 783	65 793	93 356	30%
Inflation	13.74	63.60	77.34	23 966	110 933	135 899	18%
Coût total du projet	348.23	853.10	1 201.33	607 383	1 487 974	2 095 357	29%

4.9 Sources de financement et calendrier des dépenses

4.9.1 Le projet sera financé conjointement par le FAT et le Gouvernement comme indiqué dans les tableaux 4.3, 4.4 et 4.5 ci-après.

Tableau 4.3 : Coût du projet par sources de financement

Sources	en UC				% Total
	Devises	M.L.	Total	% Dev	
FAT	607 383	1 385 775	1 993 158	44%	95%
GOUVERNEMENT	0	102 199	102 199	0%	5%
Coût Total	607 383	1 487 974	2 095 357	29%	100%
% Total	29%	71%	100%		

Tableau 4.4 : Coût du projet par sources de financement et par composantes

Composantes	en UC			% Total
	FAT	GVT	Total	
I : Renforcement des structures nationales	1 038 563	102 199	1 140 762	54%
II : Appui aux ONG et associations	827 270	0	827 270	40%
III : Appui à l'exécution	127 325	0	127 325	6%
Coût total du projet	1 993 158	102 199	2 095 357	100%

Tableau 4.5 : Coût du projet par sources de financement et par catégories de dépenses

Catégories de Dépenses	en UC			% Total
	FAT	GVT	Total	
Biens	189 023	0	189 023	9%
Equipement	189 023	0	189 023	9%
Services	1 694 583	41 682	1 736 266	83%
Assistance Technique	997 820	0	997 820	47%
Formation	645 940	41 682	687 623	33%
Audit	50 822	0	50 822	2%
Fonctionnement	109 552	60 517	170 068	8%
Coût total	1 993 158	102 199	2 095 357	100%

4.9.2 La contribution du FAT d'un montant de 1 993 158 UC représente 95% du coût total du projet. Elle couvre 100% du coût en devises (607 383 UC) et 93% du coût en monnaie locale. Ces dispositions sont en conformité avec les Directives et procédures d'utilisation du FAT, qui stipulent qu'«il n'y aura aucune limite quant au montant des devises mises à disposition pour le financement du coût en monnaie locale d'un programme d'assistance technique financé au titre du FAT ». Le Gouvernement financera 7% du total des coûts en monnaie locale, correspondant à un montant de 102 199 UC, ce qui représente 5% du coût total du projet. Sa contribution servira à financer une partie des coûts de fonctionnement, correspondant aux charges locatives de la CNLS, des CPLS et aux frais de supervision.

5. EXECUTION DU PROJET

5.1 Agence d'exécution

C'est la Commission Nationale de Lutte contre le Sida, rattachée à la Présidence de la République, qui sera l'organe responsable de l'exécution du projet et c'est le Secrétaire Exécutif de la CNLS qui sera le chef du projet. Cependant la mission de la CNLS, telle que définie dans les textes portant sa création, est une mission de coordination et de planification. L'assistance technique mise à la disposition de la CNLS par le projet, a d'ailleurs pour objectif de renforcer ses capacités de coordination et de planification. La CNLS n'est donc pas un organe d'exécution d'activités. Pour éviter de surcharger la CNLS avec les activités financières et administratives liées à l'exécution du projet, ce qui irait à l'encontre de l'objectif de renforcement de ses capacités, cette dernière bénéficiera d'une assistance technique pour l'exécution et le suivi de tous les aspects financiers et comptables ainsi que pour les acquisitions des biens et services.

5.2 Organisation et gestion

5.2.1 Etant donné les faibles capacités de gestion au niveau national et les implications financières de la création d'une structure d'exécution propre au don FAT, le Secrétariat Exécutif de la CNLS bénéficiera de l'assistance technique du bureau national du PNUD pour l'exécution et le suivi de tous les aspects financiers, comptables et d'acquisition des biens et services.

5.2.2 Le choix du PNUD est en parfaite conformité avec sa mission principale d'appui institutionnel et avec l'accord de coopération signé entre la Banque et le PNUD en février 2001, et qui prévoit dans son article 3, le renforcement des capacités et la lutte contre le VIH/SIDA, comme domaines de collaboration. Ce choix se justifie également pleinement car les activités déjà développées par le PNUD dans le cadre de son projet de réduction de l'impact du VIH sont en parfaite concordance avec les activités du présent projet. En effet, le PNUD a développé des activités de renforcement institutionnel à la CNLS, d'appui institutionnel aux associations et ONG, ainsi qu'un système national de sélection et de soutien à l'exécution de projets initiés par les associations et ONG. Le présent projet vient donc renforcer et mettre à échelle des activités pilotes déjà menées par le PNUD. D'autre part, une cellule de projet PNUD, comprenant un coordonnateur national et un expert national en suivi de microprojets, est actuellement en place au sein de la CNLS et le PNUD s'est engagé à maintenir cette cellule fonctionnelle pendant toute la durée du présent projet. Les TDR du Secrétaire Exécutif de la CNLS et du bureau national du PNUD sont détaillés en annexe VI.

5.3 Plan d'exécution et calendrier des dépenses

5.3.1. L'exécution du projet se déroulera sur quatre ans à partir du janvier 2003, conformément au chronogramme d'exécution détaillé présenté en annexe IV et dont le résumé est indiqué ci-après.

Tableau 5.1 : calendrier des activités

	<u>Activités</u>	<u>Délai de rigueur</u>	<u>Responsables</u>
1.	Présentation au Conseil	septembre 2002	FAD
2.	Signature du Protocole d'Accord	octobre 2002	FAD/Gouvernement
3.	Mise en vigueur	décembre 2002	FAD/Gouvernement
4.	Revue à mi-parcours	Juin 2004	FAD/Gouvernement
6.	Recrutement des consultants	sept à décembre 2002	CNLS/PNUD
7.	Missions consultants (CNLS et Forum)	Janv. 2003 à déc. 2006	Consult/CNLS/Forum
8.	Approb. DAO équipements/ véhicules	Décembre 2002	FAD/CNLS/PNUD
9.	Acquisition des équipements et véhicules	Février à juin 2002	CNLS/PNUD/Fournisseur
10	Approb. des dossiers relatifs aux études	Juin 2002	FAD/CNLS/PNUD
11	Exécution des études	Juillet 2003 à juin 2004	CNLS/PNUD
12	Approbation du plan de formations	Juin 2002	FAD/CNLS/PNUD
13	Exécution des formations	Juillet 2002 à sept. 2003	CNLS/PNUD
14	Exécution des microprojets	Janv. 2004 à déc. 2006	CNLS/PNUD
15	Supervision des provinces et districts	Janv. 2002 à déc. 2006	CNLS/CNJ/CNF/Forum

5.3.2. Toutes les dépenses seront effectuées conformément à la liste des biens et services indiquée en annexe V, et le calendrier des dépenses par composante, par catégorie de dépenses et par source de financement sont présentés dans les tableaux 5.2, 5.3 et 5.4 ci-après.

Tableau 5.2 : Calendrier des Dépenses par composantes

Composantes	en UC					% Total
	2003	2004	2005	2006	Total	
I : Renforcement des structures nationales	486 898	227 666	229 857	196 341	1 140 763	54%
II : Appui aux ONG et associations	122 561	327 820	191 774	185 114	827 270	40%
III : Appui à l'exécution	18 561	31 277	31 893	45 593	127 324	6%
Coût Total	628 019	586 764	453 525	427 048	2 095 357	100%
% Total	30%	28%	22%	20%	100%	

Tableau 5.3 : Calendrier des Dépenses par Catégories

Catégories	en UC					% Total
	2003	2004	2005	2006	Total	
Biens	189 023	0	0		189 023	9%
Equipement	189 023	0	0		189 023	9%
Services	398 345	544 894	410 398	382 628	1 736 266	83%
Assistance technique	226 270	276 326	270 070	225 154	997 820	47%
Formation	172 075	256 223	127 746	131 579	687 623	33%
Audit	0	12 344	12 582	25 895	50 822	2 %
Fonctionnement	40 651	41 870	43 127	44 420	170 068	8%
Coût Total	628 019	586 764	453 525	427 048	2 095 357	100%
% Total	30%	28%	22%	20%	100%	

Tableau 5.4 : Calendrier des Dépenses par Sources de Financements

Sources	en UC					% Total
	2003	2004	2005	2006	Total	
FAT	615 298	573 661	424 023	380 176	1 993 158	95%
GOUVERNEMENT	12 722	13 103	29 502	46 873	102 199	5%
Coût Total	628 019	586 764	453 525	427 048	2 095 357	100%
% Total	30%	28%	22%	20%	100%	

5.4 Mécanismes de passation des marchés

5.4.1. Les mécanismes de passation des marchés sont résumés au Tableau 5.5 et présentés en détail aux paragraphes 5.4.2 à 5.4.7. Toutes les passations de marchés pour l'acquisition de biens, travaux et services financés par le Fonds seront soumises aux Règles de procédures pour l'acquisition de biens et travaux et aux Règles de procédure pour l'utilisation de consultants, en utilisant les dossiers types d'appel d'offres du Groupe de la Banque.

Tableau 5.5 : Dispositions relatives à l'acquisition des biens et services (en UC)

CATEGORIES	en UC					% Total	
	AOI	AON	Autres	Liste restreinte	N-BAD		
Biens							
Equipement	0	0	189 023	0	0	189 023	9%
Services							
Assistance Technique	0	0	356 636	641 184	0	997 820	48%
Formation	0	0	650 612	37 011	0	687 623	33%
Audit	0	0	0	50 822	0	50 822	2%
Fonctionnement	0	0	170 068	0	0	170 068	8%
Total	0	0	1 366 339	729 017	0	2 095 357	100%
% Total	0%	0%	65%	35%	0%	100%	

Biens

5.4.2. Les véhicules et les motos (estimé à 83.200UC) ainsi que les kits de médicaments essentiels et consommables (estimé à 18.650 UC), seront acquis par convention avec l'UNIPAC.

Compte tenu du fait que l'UNIPAC suit des procédures d'appel d'offres internationales, les achats à travers l'UNIPAC peuvent être considérés comme acquis de manière compétitive. Toutefois, les biens ainsi acquis devront être originaires des pays membres éligibles du FAD. Les équipements informatiques, matériels et fournitures de bureau, matériel IEC, ainsi que les groupes électrogènes et les mobiliers (lots estimés entre 11.000 et 55.500 UC), seront acquis par consultation des fournisseurs à l'échelon national. Il existe en effet dans le pays suffisamment de fournisseurs nationaux et de représentants de fournisseurs étrangers pour faire jouer la concurrence et obtenir des prix compétitifs.

Services

5.4.3. Les services des bureaux de consultants relatifs à l'exécution des études et à l'audit des comptes, seront acquis sur la base d'une liste restreinte. Compte tenu des coûts limités desdits services, l'annonce sera publiée sur le plan national et communiquée aux représentations locales des pays membres. Les services des consultants individuels, y compris le spécialiste en gestion de base de données, en appui à la CNLS, l'expert en développement institutionnel en appui au Secrétariat Permanent du Forum des ONG, et le responsable pour la revue à mi-parcours, seront acquis conformément aux Règles pour l'emploi des consultants individuels.

5.4.4 L'ensemble des formations locales, destinées aux personnels de la CNLS, des comités sectoriels et des associations et ONG sera dispensé par les organismes assurant déjà ce type de formation dans le pays, en conformité avec les modules qui auront été validés au niveau national. Etant donné que les coûts estimés des contrats pour les formations, y compris celles à fournir par des ONG, sont de petite envergure, les marchés y relatifs seront publiés au niveau national.

5.4.5 Les projets d'initiatives communautaires (estimé à 5.000 UC par projet) seront soumis au comité national de sélection qui a été mis en place par le PNUD et les projets retenus seront financés par le fonds mis à la disposition de ces initiatives par le projet.

Exécution de la passation des marchés

5.4.6 La CNLS sera responsable de l'exécution des marchés et les signera. Toutefois, compte tenu de son statut spécial qui ne prévoit pas de structure de gestion, et en conséquence, de sa capacité limitée, la CNLS conclura une convention d'assistance technique avec le bureau local du PNUD pour préparer, revoir et gérer les marchés publics conformément aux procédures du FAT. Les termes de référence du PNUD figurent à l'annexe VI.

Examen par la Banque

5.4.7 Examen a posteriori. Conformément aux Règles de procédure pour l'acquisition des biens et travaux, l'Emprunteur peut procéder à la signature des marchés pour les biens jusqu'à une limite de 100 000 UC équivalent par contrat. Les contrats de biens concernent les véhicules et les motos, médicaments essentiels et consommables et d'autres fournitures. Ceci est acceptable dans la mesure où le PNUD possède la capacité et l'expérience satisfaisante dans les passations des marchés et qu'il est familier avec les procédures et documents standards du FAT. D'autre part, le projet prévoit l'assistance technique du PNUD pour la préparation et vérification des marchés pour les services, qui sont de faible envergure. Ces marchés, qui concernent la formation et les

études, pourront être signés par l'Emprunteur après préparation et vérification par le PNUD. Toutefois, pour tous contrats de services, les Termes de référence feront l'objet de la non-objection préalable du FAD avant signature. Une copie des contrats signés sera soumise à la Banque à l'occasion de la première demande de retrait de fonds. Les missions de la Banque effectueront un examen a posteriori desdits contrats pour vérifier qu'ils ont été passés conformément aux Règles de la Banque.

5.4.8 Examen au préalable. Pour tous marchés qui ne figurent pas dans la catégorie ci-dessus, les documents suivants seront soumis à l'examen et à l'approbation de la Banque avant leur publication : i) avis spécial de passation de marchés , ii) listes restreintes et demande de proposition pour les consultants, et les vérificateurs des comptes du projet, iii) listes, cahier des charges, dossiers d'appel d'offres et marchés pour la fourniture des équipements et mobiliers, iv) rapports d'évaluation des offres des fournisseurs et des propositions des consultants, comportant les recommandations sur l'attribution des marchés et v) projets de contrat en cas de modification de ceux inclus dans les dossiers d'appel d'offres, et projets de marchés des services de consultants et de formation.

5.5 Dispositions relatives aux décaissements

5.5.1. Les procédures de décaissement et de retrait sont présentées en détail dans le manuel de décaissements de la Banque. Tous les décaissements sont soumis aux conditions définies par le protocole d'accord de don et par les procédures définies dans la lettre de décaissement. Toutes les demandes de retrait des fonds provenant du don seront entièrement documentées. Les documents accompagnant les dépenses réclamées en regard de l'état des dépenses seront conservés par la CNLS et le PNUD et seront disponibles pour examen sur demande par les missions de supervision de la Banque et par les auditeurs du projet.

5.5.2. Pour garantir la transparence dans l'utilisation des ressources et un décaissement rapide des fonds pour les activités approuvées, la CNLS ouvrira et veillera au maintien d'un compte spécial porteur d'intérêts en monnaie convertible pour recevoir les fonds du don et un compte spécial en monnaie locale pour la contrepartie, dans des banques acceptables par le FAD. Le FAD reconstituera le compte spécial après que la CNLS lui aura fourni les justificatifs valables de l'utilisation d'au moins cinquante pour cent du précédent dépôt.

5.6 Suivi et évaluation

5.6.1. Le Secrétaire Exécutif de la CNLS est chargé du suivi du projet et de l'établissement des rapports nécessaires. Il soumettra au FAD, dans un délai de 30 jours après la fin de chaque trimestre, des rapports trimestriels d'avancement du projet conformes au modèle établi. Il assurera la préparation et la coordination des missions de supervision et fournira les informations requises à cet effet. Il soumettra un rapport d'achèvement du projet suivant le modèle recommandé par le FAD, ainsi que les rapports et précisions complémentaires selon les cas.

5.6.2. Une revue à mi-parcours sera effectuée après 18 mois d'exécution dans le but de préparer des plans pour les ajustements nécessaires le cas échéant. Le FAD sera chargé de procéder aux revues nécessaires en collaboration avec le Secrétariat Exécutif de la CNLS selon une approche participative. Au cas où une modification du projet serait nécessaire pour les 30 mois qui restent,

les dossiers seront soumis à cet effet au Secrétariat Exécutif de la CNLS et au FAD pour examen.
 5.6.3. Les indicateurs clefs de l'état d'avancement du projet pour le suivi des résultats réalisés et de l'utilisation des ressources sont décrits dans la matrice du projet.

5.7 Rapports financiers et audit

La CNLS, avec l'appui du PNUD, gèrera les comptes du projet afin d'en assurer l'exécution efficace. Les comptes détaillés concernant les dépenses provenant du FAD et du Gouvernement doivent permettre l'identification des dépenses par composante, catégorie de dépenses et source de financement. Les comptes du projet seront vérifiés par des auditeurs externes acceptables par le Fonds. Ils seront présentés chaque année au FAD dans un délai de six mois après la fin de chaque période comptable avec un résumé en milieu d'exercice.

5.8 Coordination de l'aide

5.8.1. Le Cadre Stratégique National de lutte contre le SIDA, document d'orientation politique et stratégique, canalise les interventions des différents secteurs et partenaires pendant la période 2002-2006. Le présent projet qui a pour objectif le renforcement des capacités des structures nationales impliquées dans la lutte contre le VIH/SIDA va contribuer à améliorer la coordination de l'aide et la mobilisation des fonds nécessaires à la mise en œuvre du plan national. Par son appui au Secrétariat Permanent du Forum des ONG, le projet renforcera également la coordination au niveau des ONG et associations oeuvrant dans le domaine du VIH/SIDA. D'autre part, la conférence de Table ronde des bailleurs de fonds pour le PNM 2002-2006, qui doit se tenir avant la fin 2002 et dont les documents ont déjà été finalisés et validés, va permettre à l'ensemble des partenaires de s'engager dans un programme commun de lutte.

5.8.2 Le United Nations Development Assistance Framework (UNDAF), cadre de planification commune des agences des Nations Unies intégrant l'appui aux programmes du Gouvernement dans la lutte contre le VIH/SIDA, a été finalisé en 2001 et constitue l'aboutissement d'un processus de renforcement des différents cadres de concertation à savoir le Groupe Thématique, le Groupe de Travail Technique et le Secrétariat ONUSIDA. Le processus de planification UNDAF a été financé par le PNUD et a connu l'implication de toutes les agences du système des Nations Unies, les coopérations bilatérales et les ONG. L'implication du PNUD dans l'exécution du projet FAT garanti sa bonne intégration dans ce processus de planification.

6. PERENNITE ET RISQUES DU PROJET

6.1 Coûts récurrents

Le projet ne mettra pas en place de nouvelle structure et ne recrutera pas de personnel complémentaire. En effet, le projet renforcera l'efficacité des structures existantes, et les 6 personnes permanentes à recruter au niveau des CPLS sont déjà prévues par le Gouvernement dans le cadre de la mise en place de la CNLS. Les coûts récurrents y relatifs ne sont donc pas engendrés par le projet. Les nouvelles charges que l'Etat devra assumer concerneront donc uniquement l'entretien des équipements acquis, ce qui correspond à des charges récurrentes annuelles d'environ 20 millions de FRW, montant qui pourra aisément être pris en charge.

6.2 Pérennité du projet

6.2.1. La pérennité des effets du projet réside dans l'amélioration des compétences du personnel tant au niveau de la CNLS et de ses démembrements provinciaux et de districts, qu'à celui des comités nationaux sectoriels, des ONG, associations et confessions religieuses. L'ensemble des formations, la fourniture de services de consultants pour mener des études et transférer des connaissances permettront aux différents acteurs nationaux de poursuivre efficacement la lutte contre le SIDA une fois le projet terminé. Les activités de formations par les pairs éducateurs au sein des communautés, ainsi que l'appui aux initiatives locales donneront aux communautés les capacités et les connaissances adéquates pour mieux se prendre en charge par elles-même

6.2.2. Les coûts de fonctionnement du projet, notamment les coûts liés aux supervisions et aux réunions de coordination seront progressivement pris en charge par le budget national et les budgets des collectivités locales dans le cadre du processus général de décentralisation. Le projet assumera en totalité ces charges les deux premières années, puis à hauteur de 75 et 50% respectivement les troisième et quatrième années. La lutte contre le SIDA étant une priorité nationale, les décideurs nationaux et au niveau décentralisé intégreront ces charges dans leurs budgets respectifs.

6.3 Hypothèses de base et risques liés au projet

6.3.1. Le maintien de la lutte contre le VIH/SIDA aux rangs des priorités nationales par le Gouvernement et la poursuite du financement du PNM par les bailleurs de fonds constituent les hypothèses de base du projet. A cet effet, le Gouvernement poursuivra les actions de plaidoyer, allouera à la CNLS un budget suffisant et du personnel compétent et motivé selon les besoins. En particulier, les CPLS devront être dotées d'au moins une personne permanente pour assurer les liens nécessaires entre les différents membres impliqués dans les actions.

6.3.2. La démotivation du personnel des structures décentralisées de coordination (CPLS, CDLS, CNJ et CNF) pourrait perturber l'atteinte des résultats attendus. Ce risque a été pris en compte par le projet qui prévoit une supervision régulière de toutes les structures décentralisées, y compris les ONG et associations, assurant ainsi la motivation et le suivi technique des personnels impliqués. Les risques de retards de décaissements et d'acquisition des biens et services nécessaires à l'exécution correcte des activités seront minimisés par l'expérience du PNUD dans le domaine. Les procédures d'examen à posteriori pour certaines acquisitions du projet réduiront également ce risque. Le respect du cadre stratégique d'intervention par les bailleurs de fonds, l'élaboration de plans sectoriels à partir du PNM, la tenue effective des réunions de coordination et l'exécution des activités de supervision à tous les niveaux devraient réduire les risques liés au volume et à la complexité des activités de coordination d'un programme multisectoriel, décentralisé et communautaire

7. BENEFICE ET JUSTIFICATION TECHNIQUE

7.1 Bénéfices du projet

7.1.1. Le projet renforcera les capacités institutionnelles des structures de coordination de la lutte tant au niveau central qu'aux niveaux déconcentré et décentralisé. La CNLS et ses démembrements en province et dans les districts, les comités sectoriels des femmes, des jeunes et du Ministère de l'Education, les ONG, associations communautaires et confessions religieuses vont acquérir des compétences supplémentaires en planification et gestion d'activités de lutte contre le SIDA.

7.1.2. Les résultats des études menées dans le cadre du projet mettront à la disposition des décideurs des informations utiles nécessaires à la planification d'actions de développement. En particulier, les résultats de l'étude sur l'impact socio-économique du VIH/SIDA renforceront la prise de conscience et par conséquent les actions multisectorielles de lutte contre la maladie. Les résultats des études sur les secteurs spécifiques de l'agriculture, de l'administration générale et de la santé donneront des informations spécifiques sectorielles permettant de prendre les décisions nécessaires pour permettre à ces secteurs de jouer efficacement leurs rôles respectifs dans le processus général de développement du pays.

7.2 Justification technique

7.2.1. Le projet se justifie techniquement par sa conception qui est conforme aux objectifs définis par les Nations Unies (Déclaration de l'UNGASS, avril 2001) et qui concorde avec le Cadre Stratégique d'intervention et le Plan National Multisectoriel de lutte contre le SIDA, notamment dans son axe stratégique 5 de renforcement de la réponse, de promotion du partenariat et de coordination multisectorielle. Le projet répond à un besoin réel de renforcement des capacités de la CNLS dans le but de la rendre plus apte à assumer ses attributions de coordination de la mise en œuvre du PNM. Ce renforcement des capacités nationales permettra également aux autres partenaires de s'appuyer sur une structure efficace pour les propres interventions.

7.2.2. Le succès de la lutte contre le SIDA dépend en grande partie des actions menées au sein de la communauté par la communauté elle-même en vue d'adopter des comportements individuels et sociaux susceptibles de limiter la propagation de la maladie. Le projet renforcera les capacités des ONG, associations et confessions religieuses menant déjà des actions au sein de la communauté.

8. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

8.1 Conclusion

Le projet envisagé répond aux préoccupations des Autorités rwandaises d'appuyer la mise en œuvre du Plan National Multisectoriel (PNM-2002-2006) et d'améliorer les capacités de coordination et de suivi des activités de lutte contre le VIH/SIDA. Le PNM, instrument d'opérationnalisation du Cadre Stratégique 2002-2006, organise la lutte selon une approche multisectorielle, décentralisée, pluridisciplinaire et communautaire. Le projet d'appui institutionnel à la mise en œuvre de ce plan contribue à l'atteinte de cet objectif par le

renforcement des capacités de coordination de la CNLS aux niveaux central et décentralisé, le renforcement des capacités d'intervention des comités nationaux sectoriels tels que ceux du Ministère de l'Education, du Conseil National de la Jeunesse et du Conseil National des Femmes, et le renforcement des capacités des ONG, associations à base communautaire et confessions religieuses. Le projet permettra également d'améliorer l'efficacité de l'appui des autres bailleurs de fonds dans la lutte contre cette pandémie.

8.2 Recommandations et conditions

Il est recommandé d'accorder à la République rwandaise un don FAT d'un montant maximum de 2 millions d'Unités de Compte aux fins de l'exécution du projet décrit dans le présent rapport. Ce prêt sera soumis aux conditions générales de la Banque et aux conditions particulières ci-après :

A. Conditions préalables à l'entrée en vigueur du don

L'entrée en vigueur du protocole d'accord sera assujettie au respect par le bénéficiaire des dispositions stipulées dans la section 4.01 des Conditions générales applicables aux protocoles d'accord régissant les activités du Fonds d'assistance technique, établies le 19 juin 1991.

B. Conditions préalables au premier décaissement

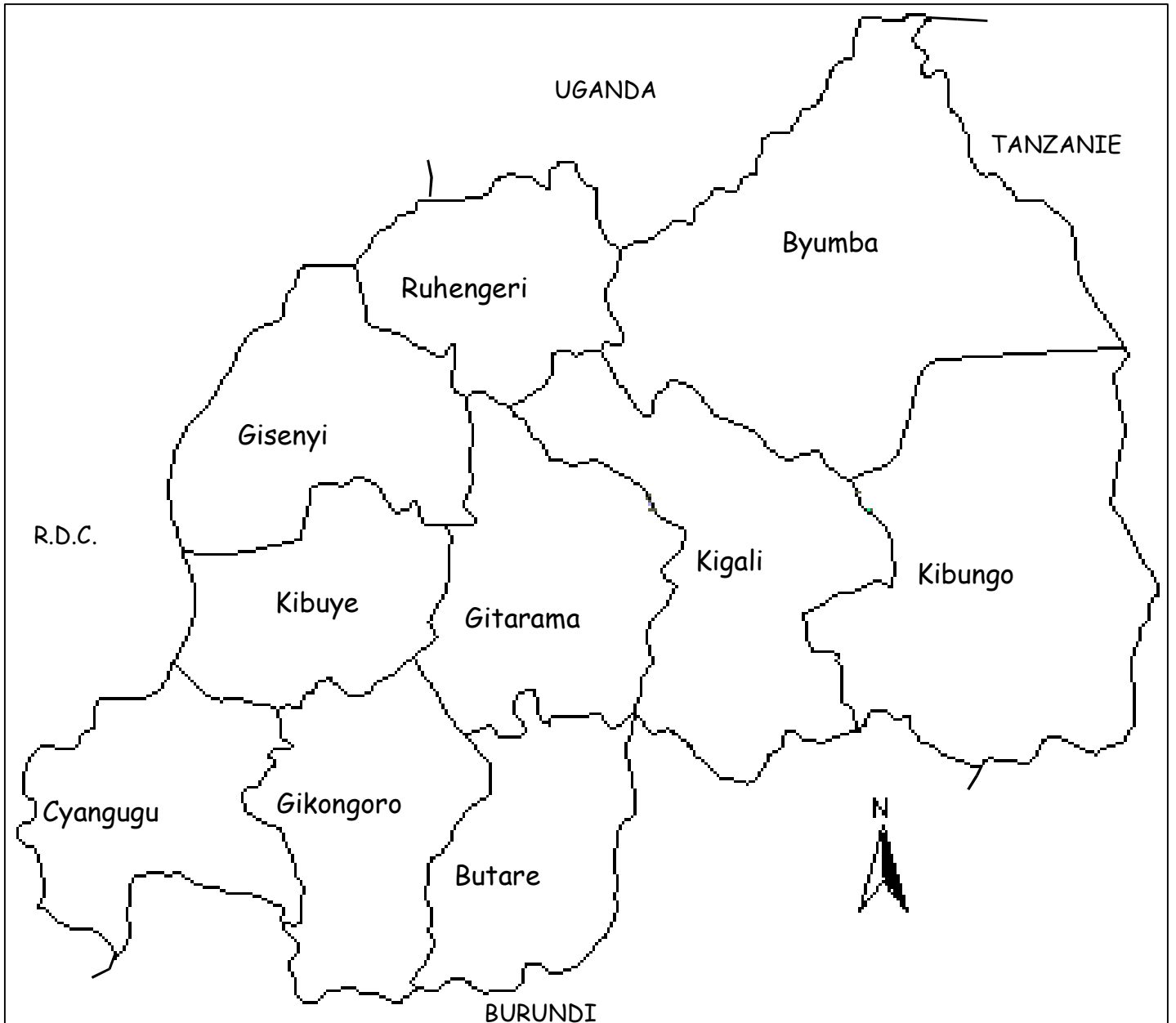
En dehors des conditions préalables d'entrée en vigueur du Présent Protocole, le premier décaissement des ressources du don est subordonné à la réalisation par le Donataire des conditions suivantes:

- (i) Fournir au Fonds la preuve de l'ouverture de deux comptes spéciaux dont l'une en devises et l'autre en monnaie locale au nom du Projet auprès d'une Banque Commerciale jugée acceptable par le Fonds dans lesquels seront respectivement versés les ressources du Don, et les fonds de contrepartie du Donataire (paragraphe 5.5) ;
- (ii) Soumettre à l'appréciation du Fonds l'Accord de partenariat signé entre le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Donataire, pour l'exécution et le suivi des aspects financiers et comptables du Projet de même que ceux des acquisitions de biens et services (paragraphe 5.2 et 5.4) ;

C. Autres conditions: Le Donataire devra en outre:

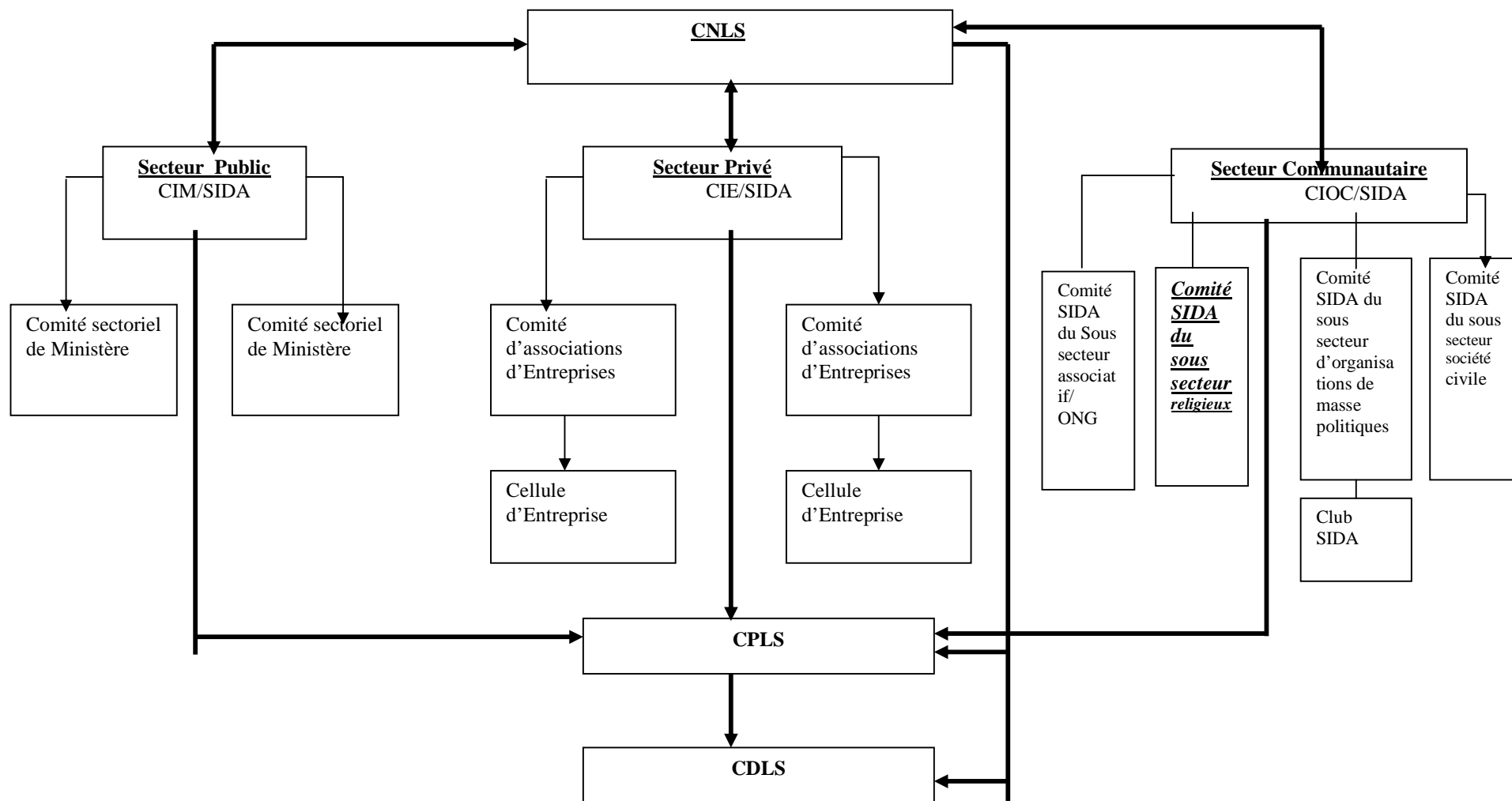
- (i) Soumettre à l'approbation du Fonds le programme des activités de formation prévues dans le cadre du projet au plus tard six mois après la date d'entrée en vigueur du Protocole d'Accord ;
- (ii) Fournir la preuve du recrutement d'un cadre permanent dans chacune des 6 CPLS dont les qualifications et expériences professionnelles auront été jugées acceptables par le Fonds (paragraphe 6.3).

REPUBLIQUE DU RWANDA
CARTE ADMINISTRATIVE



Cette carte a été fournie par le personnel du Groupe de la BAD exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.

**STRUCTURES NATIONALES DE COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA
PAR SECTEUR D'INTERVENTION**



COÛTS DÉTAILLÉS DU PROJET:
RWANDA - PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL AU PNM - VIH / SIDA

Annexe III

COMPOSANTE I : RENFORCEMENT DES STRUCTURES NATIONALES DE COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA						
Categories et Détails	Unités	Quantités	Coûts en RWF	Coûts TOT. en RWF	Coût TOT. Base UC	Coût de Base Total
I BIENS : Equipement						
IB1. CNLS						
1.1. Véhicules 4 x 4	pce	2	10200000	20400000	35582	
1.2. Ordinateur(s) complet(s)	pce	3	1300000	3900000	6802	
1.3. Photocopieuse	pce	1	1300000	1300000	2267	
1.4. Fax	pce	1	320000	320000	558	
1.5. Mobilier	pce	1	635000	635000	1108	
1.6. Téléviseur	pce	1	500000	500000	872	
1.7. Magnétoscope	pce	1	500000	500000	872	
1.8. Groupe électrogène	pce	1	635000	635000	1108	
S/T				28190000		49169
IB2. CPLS						
2.1. Moto(s)	pce	6	950000	5700000	9942	
2.2. Ordinateur(s) complet(s)	pce	6	1300000	7800000	13605	
2.3. Photocopieuse(s)	pce	6	1300000	7800000	13605	
2.4. Fax	pce	6	320000	1920000	3349	
2.5. Mobilier(s)	pce	6	635000	3810000	6645	
2.6. Téléviseur(s)	pce	6	500000	3000000	5233	
2.7. Magnétoscope(s)	pce	6	500000	3000000	5233	
2.8. Groupe(s) électrogène(s)	pce	6	635000	3810000	6645	
Sous Total				36840000		64257
IB3. CONSEIL NATIONAL DES JEUNES:						
3.1. Moto(s) FOJAS	pce	6	950000	5700000	9942	
3.2. Ordinateur complet	pce	1	1300000	1300000	2267	
3.3. Photocopieuse	pce	1	1300000	1300000	2267	
3.4. Fax	pce	1	320000	320000	558	
3.5. Mobilier	pce	1	635000	635000	1108	
3.6. Téléviseur	pce	1	500000	500000	872	
3.7. Magnétoscope	pce	1	500000	500000	872	
3.8. Groupe électrogène	pce	1	635000	635000	1108	
Sous Total				10890000		18994
IB4. CONSEIL NATIONAL DES FEMMES:						
4.1. Moto(s)	pce	6	950000	5700000	9942	
4.2. Ordinateur complet	pce	1	1300000	1300000	2267	
4.3. Photocopieuse	pce	1	1300000	1300000	2267	
4.4. Fax	pce	1	320000	320000	558	
4.5. Mobilier	pce	1	635000	635000	1108	
4.6. Téléviseur	pce	1	500000	500000	872	
4.7. Magnétoscope	pce	1	500000	500000	872	
4.8. Groupe électrogène	pce	1	635000	635000	1108	
Sous Total				10890000		18994
TOTAL COÛTS I- BIENS : Equipement				86810000		151414
I- SERVICES : Assistance Technique						
I-AT1. RENFORCEMENT DE COORDINATION ET MONITORING						
1.1. Consultant International: 1 personne x (4x12): (Planificateur en Développement Communautaire et Communication Sociale)	pers/mois	48	3150000	151200000	263723	
1.2. Consultant National: 1 personne x (4x12):	pers/mois	48	950000	45600000	79536	
Sous Total				196800000		343259
I-AT2. ETUDES DE L'IMPACT DE LA PANDEMIE VIH/SIDA SUR:						
2.1. le développement socio-économique du pays	pce	1	12500000	12500000	21803	
2.2. le secteur de l'agriculture	pce	1	12500000	12500000	21803	
2.3. le secteur de l'administration et de la fonction pu	pce	1	12500000	12500000	21803	
2.4. le secteur de la santé	pce	1	12500000	12500000	21803	
2.5. Consultant National pour la revue à mi-parcours	pers/mois	2	950000	1900000	3311	
2.6. Provisions pour des études complémentaires	pce	3	12500000	37500000	65408	
Sous Total				89400000		155931
COÛTS I- SERVICES : Assistance Technique				286200000		499190

I- SERVICES : Formation**I-F1. PLANIFICATION ET GESTION DES ACTIVITES DE LUTTE**

1.1 .Participants: 104 pers. (20CNLS+30CPLS+10Fe +30FOJAS+30Jeunes+4Edt	pers/jours	520	9500	4940000	8616
1.2. Facilitateurs, 5 jours	pers/jours	5	20000	100000	174
1.3. Frais divers	pce	1	20%	1008000	1758
Sous Total				6048000	10548

I-F2. TECHNIQUES DE L'IEC ET COMMUNICATION AUX CHANGEMENTS DE COMPORTEMENTS:

2.1. Participants: 100 pers. (Cons.Nat.des Femmes),	pers/jours	800	9500	7600000	13256
2.2. Facilitateurs, 8 jours	pers/jours	8	20000	160000	279
2.3. Frais divers	pce	1	20%	1552000	2707
Sous Total				9312000	16242

I-F3. COUNSEIL ET DEPISTAGE VOLONTAIRE:

3.1. Participants: 36 pers x 6 Prov x 5 jours	pers/jours	1080	9500	10260000	17895
3.2. Facilitateurs, 5 jours	pers/jours	5	20000	100000	174
3.3. Frais divers	pce	1	20%	2072000	3615
Sous Total				12432000	21684

I-F4. REUNIONS DE COORDINATION A LA CNLS:

4.1. Participants: 20 x 2 jours x (2x4)	pers/jour	320	9500	3040000	5302
Sous Total				3040000	5302

I-F5. TOURNEES DE SUPERVISION DE LA CNLS:

5.1. 3 Superviseurs nat. x 3 jours x (2x4) x 6 Provinc	pers/jour	432	13000	5616000	9795
5.2. Publication des recommandations	pce	1	1270000	1270000	2215
Sous Total				6886000	12010

I-F6. REUNIONS TRIMESTRIELLES DANS LES CPLS:

6.1. Participants: 10 pers x 2 jours x (4x4) x 6 Provin	pers/jour	1920	8300	15936000	27796
Sous Total				15936000	27796

I-F7. SUPERVISIONS DES DISTRICTS PAR LES CPLS, LES FEMMES ET LES JEUNES:

7.1. Supervision de 4 pers.x 3 jours x 60 Districts x (pers/jours	11520	6350	73152000	127592
Sous Total				73152000	127592

I-F8. SUPERVISIONS DES COMITES DES FEMMES:

8.1. Provinces: 3 personnes x 3 jours x (2x4) x 6 Prc	pers/jours	432	11450	4946400	8628
Sous Total				4946400	8628

I-F9. SUPERVISION DES COMITES DE JEUNES:

9.1. Provinces: 3 personnes x 3 jours x (2x4) x 6 Prc	pers/jours	432	11450	4946400	8628
Sous Total				4946400	8628

I-F10. VOYAGES D'ETUDES:

10.1. Participation à des séminaires x2 x 3 pers.	pce	24	556000	13344000	23275
10.2. Per diem: x 5 jours	jours	120	64000	7680000	13395
Sous Total				620000	21024000
TOTAL COÛTS I- SERVICES : Formation				157722800	275100

I- FONCTIONNEMENT**I-F1. MAINTENANCE ET FRAIS DE FONCTIONNEMENTS:****1.1. de la CNLS:**

1.1.1. 2 Véhicules+ 1 Groupe électrogène:	an	4	20%	4207000	7338
1.1.2. Matériel:	an	4	5%	1431000	2496
1.1.3. Loyer/Fournitures eau-électricité:	mois	48	160000	7680000	13395
1.1.4. Tél/Fax/Courrier rapide:	mois	48	13250	636000	1109
1.1.5. Fournitures de bureau	mois	48	13250	636000	1109
1.1.6. Réunions de coordination à la CNLS	an	4	15%	456000	795
1.1.7. Tournees de supervision de la CNLS	an	4	15%	842400	1469

1.2. des CPLS:

1.2.1. Motos	an	4	20%	762000	1330
1.2.1. Matériels	an	4	5%	1651500	2881
1.2.3. Loyer/Fournitures eau-électricité:	mois	288	67000	19296000	33656
1.2.4. Tél/Fax/Courrier rapide:	mois	288	4450	1281600	2235
1.2.5. Fournitures de bureau	mois	288	6350	1828800	3190
1.2.6. Réunions trimestrielles	an	4	10%	1593600	2780
1.2.7. Supervisions des Districts	an	4	15%	10972800	19139

1.3. du Conseil des Femmes:

1.3.1. Tél/Fax/Courrier rapide:	mois	48	4450	213600	373
1.3.2. Fournitures de bureau	mois	48	6350	304800	532
1.3.3. Supervisions des Comités des Femmes	an	4	15%	741960	1294
1.3.4. Supervisions des structures de Districts	an	4	15%	2967840	5177

1.4. du Conseil des Jeunes:

1.2.1. Tél/Fax/Courrier rapide:	mois	48	9500	456000	795
1.2.2. Fournitures de bureau	mois	48	13000	624000	1088
1.4.3. Supervision des Comités des Jeunes	an	4	15%	741960	1294
1.4.4. Supervisions des structures de Districts	an	4	15%	741960	1294

Sous Total				60066820	104769
TOTAL COÛTS I-FONCTIONNEMENT				60066820	104769

**COMPOSANTE II : APPUI AUX ONG ET ASSOCIATIONS COMMUNAUTAIRES IMPLIQUEES DANS
LA LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA**

Categories et Détails	Unités	Quantités	Coûts en RWF	Coûts TOT. en RWF	Coût TOT. Base UC	Coût de Base Total
II- BIENS : Equipement						
<u>II-B/1. SECRETARIAT PERMANENT DES ONG:</u>						
1.1. Véhicule 4x4	pce	1	10200000	10200000	17792	
1.2. Ordinateur complet	pce	1	1300000	1300000	2267	
4.3. Photocopieuse	pce	1	1300000	1300000	2267	
1.3. Fax	pce	1	320000	320000	558	
1.4. Mobilier	pce	1	630000	630000	1099	
1.5. Téléviseur	pce	1	500000	500000	872	
1.6. Magnétoscope	pce	1	500000	500000	872	
1.7. Groupe électrogène	pce	1	630000	630000	1099	
Sous Total				15380000		26826
COÛTS II- BIENS : Equipement				15380000		26826
II- SERVICES : Assistance Technique						
<u>II-AT/1. FORUM DES ONG:</u>						
1.1. Assistant Technique National x 36 mois	pers/mois	6	953500	5721000	9979	
		24	953500	22884000	39913	
		6	953500	5721000	9979	
Sous Total		36		34326000		59871
<u>II-AT/2. MICRO-PROJETS:</u>						
2.1. Fonds d'appui aux initiatives communautaires: x	pce	50	2700000	135000000	235467	
Sous Total				135000000		235467
<u>II-AT/3. REPONSE ELARGIE PILOTE D'UN DISTRICT:</u>						
3.1. Étude communautaire	pers/mois	2	3180000	6360000	11093	
3.2. Etude de la situation du VIH	pers/mois	1	3180000	3180000	5547	
3.3. Atelier de Planification: 50 pers. x 7 jours	pers/jour	350	3175	1111250	1938	
3.4. Facilitateurs: 3 pers. X 7 jours	pers/jour	21	11450	240450	419	
3.5. Publication des résultats	pce	1	63500	63500	111	
2.1. Réponse élargie pilote dun District	pce	1	15%	202755	354	
Sous Total				11157955		19462
COÛTS II- C/ SERVICES : Assistance Technique				180483955		314800
II- SERVICES : Formations						
<u>II-F1. APPUI A LA PLANIFICATION, GESTION ET EXECUTION:</u>						
1.1. Participants: 5 pers x 50 (ONG+Conf.Rel.) x 10 j	pers/jour	2500	9500	23750000	41425	
1.2. Facilitateur	pers/jour	10	20000	200000	349	
1.3. Frais divers	pce	1	15%	3592500	6266	
Sous Total				27542500		48040
<u>II-F2. APPUI AUX MEMBRES DE CLUBS ANTI-SIDA NON SCOLARISES:</u>						
2.1. Participants: 100 clubs x 10 Pers. x 5 jours	pers/jour	5000	3175	15875000	27689	
2.2. Facilitateurs	pers/jour	500	11450	5725000	9986	
2.3. Frais divers	pce	1	15%	3240000	5651	
Sous Total				24840000		43326
<u>II-F3. PRISE EN CHARGE COMMUNAUTAIRE DES PVVIH:</u>						
3.1. Accoucheuses traditionnelles: 500 pers x 5 Jour	pers/jours	2500	1600	4000000	6977	
3.2. Facilitateurs, 35 x 5 jours	pers/jours	175	6350	1111250	1938	
3.3. Frais divers	pce	1	20%	1022250	1783	
3.4. Kits A.S.C.	pce	500	9500	4750000	8285	
Sous Total				10883500		18983
<u>II-F4. ACTIVITES D'EDUCATION PAR LES PAIRS:</u>						
4.1. Formation par une ONG: (50 format.) x 5 jours	pers/jour	5	318000	1590000	2773	
4.2. Formation de pairs éducateurs: 500 x 5 Jours	pers/jour	2500	1600	4000000	6977	
4.3. Facilitateurs: 10 X 5 jours	pers/jour	50	6350	317500	554	
4.4. Kits A.S.C.	pce	500	9500	4750000	8285	
4.5. Frais divers	pce	1	15%	1598625	2788	
Sous Total				12256125		21377
<u>II-F5. SUPERVISION DES PROVINCES ET DISTRICTS PAR LE FORUM DES ONG:</u>						
5.1. Réunions de coordination: 10 pers.x 2 joursx 6 l	pers/jour	1920	3175	6096000	10633	
5.2. Supervision: 3 pers. X 3 joursx 60 Districts x (3x	pers/jour	8640	11450	98928000	172550	
Sous Total				105024000		183183
<u>II-F6. VOYAGES D'ETUDES FORUM:</u>						
6.1. Participation à des séminaires x 2 pers.	pce	16	556200	8899200	15522	
6.2. Per diem: x 3 jours	jours	48	63550	3050400	5320	
Sous Total				11949600		20842
COÛTS II- SERVICES : Formation				180546125		335751

Liste des biens et services (en UC)

Catégories et Composantes :	FAT			GVT	Total			%
	Devises	M.L.	Total	M.L.	Tot Dev.	Total M.L.	Tot. Projet.	
BIENS (Equipement)								
Composante I	151 414	0	151 414	0	151 414	0	151 414	80
Composante II	26 826	0	26 826	0	26 826	0	26 826	14
Composante III	0	0	0	0	0	0	0	0
Imprévus	8 912	0	8 912	0	8 912	0	8 912	5
Inflation	1 872	0	1 872	0	1 872	0	1 872	1
Coût total Biens	189 023	0	189 023	0	189 023	0	189 023	100
SERVICES								
Composante I	263 723	472 760	736 483	37 807	263 723	510 567	774 290	45
Composante II	0	650 551	650 551	0	0	650 551	650 551	37
Composante III	113 671	0	113 671	0	113 671	0	113 671	7
Imprévus	18 869	56 165	75 036	1 890	18 869	58 056	76 927	4
Aléas	22 095	96 747	118 842	1 985	22 095	98 732	120 827	7
Coût total Services	418 357	1 276 223	1 694 583	41 682	418 357	1 317 906	1 736 266	100
<u>Assistance technique</u>								
Composante I	263 723	235 467	499 190	0	263 723	235 467	499 190	50
Composante II	0	314 800	314 800	0	0	314 800	314 800	32
Composante III	69 323	0	69 323	0	69 323	0	69 323	7
Imprévus	16 652	27 513	44 166	0	16 652	27 513	44 166	4
Inflation	17 838	52 503	70 341	0	17 838	52 503	70 341	7
Coût total	367 536	630 283	997 820	0	367 537	630 283	997 820	100
<u>Formation</u>								
Composante I	0	237 293	237 293	37 807	0	275 100	275 100	40
Composante II	0	335 751	335 751	0	0	335 751	335 751	49
Composante III	0	0	0	0	0	0	0	0
Imprévus	0	28 652	28 652	1 890	0	30 543	30 543	4
Inflation	0	44 244	44 244	1 985	0	46 229	46 229	7
Coût total	0	645 940	645 940	41 682	0	687 623	687 623	100
<u>Audit</u>								
Composante I	0	0	0	0	0	0	0	0
Composante II	0	0	0	0	0	0	0	0
Composante III	44 348	0	44 348	0	44 348	0	44 348	87
Imprévus	2 217	0	2 218	0	2 217	0	2 218	4
Inflation	4 257	0	4 257	0	4 257	0	4 257	8
Coût total	50 822	0	50 822	0	50 822	0	50 822	100
FONCTIONNEMENT								
Composante I	0	49 878	49 878	54 890	0	104 769	104 769	62
Composante II	0	45 582	45 582	0	0	45 582	45 582	27
Composante III	0	0	0	0	0	0	0	0
Imprévus	0	4 773	4 773	2 745	0	7 518	7 518	4
Inflation	0	9 319	9 319	2 882	0	12 201	12 201	7
Coût total Fonction.	0	109 552	109 552	60 517	0	170 068	170 068	100
TOTAL	607 383	1.385 775	1.993 158	102 199	607 383	1 487 974	2 095 357	100
% TOTAL	29%	66%	95%	5%	29%	71%	100%	

TERMES DE REFERENCE
DES RESPONSABLES DE L'EXECUTION DU PROJET

1. Termes de référence du Secrétaire Exécutif de la CNLS

Fonction :

Le Secrétaire Exécutif de la CNLS, basée à Kigali et placée sous la tutelle de la Présidence de la République, a la responsabilité de l'exécution de toutes les activités du projet. Sous l'autorité du Président de la CNLS, le Secrétaire exécutif est chargé, en relation avec les différents comités sectoriels et nationaux, le Forum des ONG et le bureau du PNUD, des tâches suivantes :

- assurer la coordination, le suivi et le contrôle de l'ensemble des activités du projet et susciter toutes initiatives permettant de faciliter l'atteinte des objectifs ;
- assurer la liaison avec le FAD ;
- veiller au respect du calendrier d'exécution du projet ;
- veiller aux décaissements des fonds FAT et de la contrepartie nationale dans les délais;
- préparer et présider les réunions de coordination trimestrielles du projet regroupant l'ensemble des intervenants du projet ;
- assurer la liaison avec le PNUD, chargé de l'assistance technique dans toutes les activités de suivi administratif et financier, et d'acquisition ;
- valider les plans annuels de formations locales et les programmes de supervisions financés par le projet ;
- assurer le suivi de l'exécution des formations locales et des supervisions ;
- coordonner les appels d'offres pour le recrutement des consultants et assistants techniques ;
- superviser les assistants techniques, et les consultants responsables des études et des formations ;
- assurer l'acquisition des équipements et mobiliers ;
- participer aux dépouillements et à l'analyse des offres dans le cadre des appels d'offres qui seront lancés ;
- superviser la sélection des microprojets présentés par les associations et ONG
- superviser les activités relatives au financement des initiatives communautaires ;
- valider les demandes de financement des microprojets avant leur transmission au PNUD pour exécution des procédures de financement
- transmettre au FAT les rapports d'audits annuels des comptes ;
- transmettre au FAT les rapports d'activités trimestriels et les rapports financiers ;
- transmettre au FAT les rapports des études réalisées dans le cadre du projet ;
- superviser l'élaboration des demandes de renouvellement des fonds de roulement et des demandes de paiement, les valider et les transmettre au FAT

2. Termes de référence du PNUD

Dans le cadre de la Convention signée avec le Gouvernement et sous la responsabilité du Secrétaire Exécutif, le bureau national du PNUD, appuyé par la cellule en place à la CNLS, est chargé des tâches suivantes :

Gestion Financière et Comptable

- tenir à jour, suivant des normes et des procédures comptables appropriées, les systèmes informatisés et intégrés de comptabilité et de gestion budgétaire du projet ;
- veiller à la mise en œuvre et au respect des procédures de contrôle interne ;
- exploiter le système de gestion du projet en vue du suivi permanent des engagements, des dépenses et des budgets par composante et par catégorie de dépenses ;
- conseiller les différents responsables de l'exécution pour toutes les questions budgétaires ;
- veiller à l'adéquation des budgets présentés par les responsables avec les allocations budgétaires initiales ou actualisées du projet ;
- assurer le suivi des immobilisations et la tenue des stocks ;
- préparer les requêtes et suivre les opérations d'inscriptions budgétaires et de décaissement de la contrepartie nationale ;
- préparer et suivre les relevés des dépenses effectuées sur le compte spécial et les demandes de retrait de fonds du compte en monnaie locale ;
- veiller au marquage, au classement et à la conservation des pièces comptables ;
- mettre à la disposition des missions du FAT et des auditeurs, les fichiers, les écritures, pièces et états financiers nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- rédiger les éléments comptables et financiers des rapports périodiques d'avancement et du rapport d'achèvement d'exécution du projet ;
- S'assurer de l'exonération des droits de douanes et taxes pour les dépenses du projet.

Gestion des acquisitions des biens et services

- veiller au respect des procédures d'acquisition de biens et de services prévues dans l'accord avec le FAT ;
- tenir une situation des engagements par type de procédure d'acquisition utilisée et par catégorie de dépenses ;
- rédiger les dossiers d'appels d'offres (DAO) pour les équipements ;
- élaborer les lettres d'invitation à soumissionner adressées aux prestataires de services ;
- définir les spécifications techniques des matériels, des véhicules et des équipements ;
- établir les estimatifs confidentiels des équipements ;
- préparer les demandes d'avis de non objection du FAT sur les DAO, les lettres d'invitation, les listes restreintes, les analyses des offres et les propositions d'adjudication ;
- organiser les commissions d'analyse des offres ;

- rédiger et suivre les approbations des contrats et des marchés ;
- planifier les livraisons, organiser les essais et contrôles de réception ;
- organiser et présider les réceptions provisoires et définitives des biens et élaborer les procès verbaux correspondants ;
- vérifier les factures des fournisseurs et les transmettre au service comptable pour paiement ;
- traiter tous contentieux sur l'exécution des contrats de service et des marchés de fourniture d'équipement et les soumettre, le cas échéant, aux autorités du secteur éducation formation et au Ministère chargé des marchés publics ;
- tenir un registre des immobilisations (comptabilité matière) de l'ensemble des mobiliers, véhicules et équipements fournis par le projet ;
- veiller à la conservation, à l'entretien et à l'utilisation appropriés des équipements du projet ;
- élaborer le plan annuel des formations locales ;
- élaborer les dossiers complets relatifs à chaque formation (objectifs, activités, budget prévisionnel) ;
- suivre l'exécution physique et financière des formations ;
- participer à la sélection des microprojets à financer.

Annexe

CONFIDENTIEL

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT

ADF/BD/WP/2002/78/Add.1

25 avril 2003

Préparé par : OCSD

Original : Français

Date probable de présentation au Conseil
Sans objet

POUR INFORMATION

MEMORANDUM

AU : CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE : Cheikh I. FALL
Secrétaire général

OBJET : RWANDA : PROPOSITION VISANT L'OCTROI D'UN DON FAD/FAT DE 2.000.000 UC DESTINE A FINANCER LE PROJET D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN NATIONAL MULTISECTORIEL DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

MISE A JOUR *

Suite à la mission effectuée au Rwanda du 10 au 22 décembre 2002, veuillez trouver ci-joint, en **addendum**, une **mise à jour** du projet cité en objet. Cette mise à jour concerne le document de base (ADF/BD/WP/2002/78) daté du 31 juillet 2002.

PJ:

c. c. : Le Président

* Pour toute question concernant ce document, veuillez contacter :

Mme Z. EL BAKRI
M. N. SAFIR
Mme N. LAMBION

Directeur
Chef de division
Expert en santé

OCSD
OCSD.3
OCSD.3

Poste 3733
Poste 4511
Poste 0209

RWANDA

PROPOSITION VISANT L'OCTROI D'UN DON FAD/FAT DE 2 000 000 UC DESTINE A FINANCER LE PROJET D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN NATIONAL MULTISECTORIEL DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

MISE A JOUR

Le projet a été finalisé suite à la mission d'évaluation qui s'est rendue au Rwanda en juin 2002. Etant donné le délai de plus de six mois écoulé entre l'évaluation et la présentation au Conseil d'administration, une deuxième mission s'est rendue au Rwanda du 10 au 20 décembre 2002, en vue d'actualiser si nécessaire le document de projet. Après avoir contacté l'ensemble des parties prenantes au projet, il s'est révélé que le document de projet, tel qu'évalué en juin 2002, demeurait valide et ne nécessitait aucun amendement particulier.

Par ailleurs depuis le début de cette année, nous sommes restés en contact permanent avec toutes les autorités nationales concernées, notamment les responsables de la Commission Nationale de Lutte contre le VIH/SIDA (CNLS) qui nous ont assuré que le document de projet initial demeurait d'actualité.